

Rapport financier



2 0
0 0



**DE LA TOURAINE
ET DU POITOU**

www.ca-tourainepoitou.fr

ADMINISTRATION - DIRECTION CONTROLE au 31 décembre 2000



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :
Monsieur Noël DUPUY

1er Vice Président :
Monsieur Robert FRANCHINEAU

Vice-Présidents :
Monsieur Olivier FLAMAN
Monsieur Odet TRIQUET

Membres du Bureau :
Madame Ghislaine BOUNILLIAU
Monsieur Pierre BOUREAU
Monsieur Serge COUSSEAU
Monsieur Jack SENECHAULT

Administrateurs :
Monsieur Daniel ALLIAS
Monsieur Jean-Claude BERTRAND
Monsieur Gérard FOURESTIER
Monsieur Yves GARGOUIL
Monsieur Bernard MASSICOT
Monsieur Hervé de MONVALLIER
Monsieur François SOULET
Monsieur Jean-Claude THIOLLET
Monsieur Patrice VALLEE
Monsieur Henri VEDRENNE

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général :
Monsieur Alain STRUB

Directeurs Généraux Adjoints :
Monsieur Patrice CHERAMY
Monsieur Gilbert PICOT

Comité de Direction :
Monsieur Hubert BAILLY *Direction Réseau Vienne*
Monsieur Denis BOCQUET *Direction Marchés de Proximité*
Monsieur François BROQUEREAU *Direction Financière et du Contentieux*
Direction Financière et Bancaire à compter du 01/02/2001
Monsieur Dominique DELUGEARD *Direction Ressources Humaines et*
Communication Interne
Monsieur Gilles MORIN *Direction Réseau Indre et Loire*
Monsieur Gilles PESME *Direction Opérations Bancaires jusqu'au 31/01/2001*
Monsieur Bernard TRANCHANT *Direction Informatique et Logistique*
Monsieur Gérard VINCENT *Direction Entreprises et International*

CONTROLE

Titulaires :
Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT Cabinet BECOUZE et ASSOCIÉS
4, rue Auber 32, rue de Rennes
75009 PARIS 49100 ANGERS

Suppléants :
Monsieur MOINARD Jean-Paul Monsieur MESSIÉ Jean-Paul
3, rue Georges Servant 32, rue de Rennes
86000 POITIERS 49100 ANGERS

S O M M A I R E



RAPPORT D'ACTIVITE	1
RAPPORT DE GESTION	3
LES PERSPECTIVES 2001	6
PRINCIPAUX CHIFFRES	7
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS	8
- BILAN	
- COMPTE DE RESULTAT	
- NOTES ANNEXES	
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ANNUELS	29
- BILAN	
- COMPTE DE RESULTAT	
- NOTES ANNEXES	
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	39
RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE	40



LA CONJONCTURE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

La croissance française, très soutenue en début 2000, a atteint un taux de progression de 3,2 %. Malgré un ralentissement au deuxième semestre, l'accroissement du Produit Intérieur Brut atteint l'un des meilleurs scores de la décennie.

L'effort d'investissement des Entreprises s'est poursuivi, stimulé par l'apparition de saturation des capacités de production.

Le dynamisme de la consommation des ménages s'est infléchi en début d'année sous l'effet de l'envolée des prix du pétrole.

Le rythme annuel de l'inflation s'est quelque peu accéléré pour s'établir à 1,6 % en 2000.

La situation de l'emploi s'est à nouveau améliorée, le taux de chômage, à 9,2 % de la population active, est en régression de 1 point.

LE CONTEXTE FINANCIER

La montée des risques inflationnistes a incité les Banques Centrales à poursuivre, en 2000, le durcissement de leur politique monétaire. Le renchérissement des matières premières et la faiblesse de l'Euro ont entraîné une stratégie de resserrement des conditions de refinancement de la Banque Centrale Européenne, induisant des tensions sur les taux courts. Ainsi, le taux de l'Euribor 3 mois termine l'année 2000 à 4,86 %, enregistrant une hausse de l'ordre de 150 points de base. A l'inverse, les taux longs présentent une baisse d'environ 45 points de base, le taux des Emprunts du Trésor Français à 10 ans (OAT) s'établit à 5,04 %.

Après la hausse spectaculaire du CAC 40 de 50 % en 1999, l'année boursière 2000 de la Place Parisienne a subi le

contrecoup de la déprime de la nouvelle économie et achève l'année sur une performance mitigée, l'indice de référence terminant sur une baisse de 0,5 %.

LE CONTEXTE BANCAIRE

La restructuration du paysage bancaire français, très active en 1999, a marqué une pause dans cette évolution.

La détérioration des marges d'intermédiation s'est ralentie du fait d'une progression modérée des taux des crédits provenant de la tendance haussière des taux de marché.

Grâce à une bonne maîtrise des frais généraux et des risques, et malgré une conjoncture peu favorable des marchés financiers, les banques françaises améliorent à nouveau leur rentabilité.

L'ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE DE LA TOURAINE ET DU POITOU

LA COLLECTE DES RESSOURCES

Au 31 décembre 2000, l'encours global de la collecte atteint 47,9 Milliards de Francs.

Globalement, en encours moyen, la collecte des ressources progresse de 3,8 %. La part de marché bancaire se maintient à 40 %.

En structure, la situation de la collecte de la Caisse Régionale est la suivante :

- L'encours moyen des Ressources Monétaires, à 7,5 Milliards de Francs, affiche une progression significative de 7,1 %.

- La progression de la Ressource Monétaire est tirée par la Ressource Rémunérée qui profite de la bonne tenue des taux à court terme. Les dépôts à vue progressent, quant à eux, de 3 %.

- Le glissement de l'épargne des ménages vers les OPCVM et l'assurance-vie au détriment des produits bancaires traditionnels s'est confirmé en 2000. C'est ainsi que l'épargne Crédit Agricole enregistre un nouveau fléchissement de sa croissance avec un taux de régression moyen de 1,5 %. Les encours Epargne Logement et emprunts périodiques croissent respectivement de 2,7 % et 3 %, alors que l'encours des émissions permanentes est en nette régression de 9 %.

- Les OPCVM enregistrent une forte progression de 25 % et les produits d'assurance épargne connaissent toujours un vif succès avec un accroissement proche de 15 %.

L'EVOLUTION DE LA GAMME ET DES SERVICES

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a fortement développé l'équipement de sa clientèle en Comptes Services Crédit Agricole ; c'est ainsi qu'un client particulier sur deux utilise cette offre globale de services bancaires au quotidien.

Pour enrichir cette gamme de Comptes Services, la Caisse Régionale a lancé, en fin d'année, le Compte Service Initial.

Au cours de l'année 2000, afin de répondre plus largement aux attentes de nos clients, de nouveaux services ont été également proposés :

- une carte de paiement sécurisée : la carte MAESTRO,
- la gestion de portefeuille de valeurs mobilières par Internet : la Bourse en ligne,
- une assurance contre les accidents de la vie privée : la Garantie des Accidents de la Vie,
- l'assurance caution CAMCA pour les crédits à l'habitat,
- Monéo, porte-monnaie électronique testé sur la ville de Tours, continue son développement.

LES CREDITS

Dans un environnement de fortes pressions concurrentielles, le montant global des réalisations à moyen et

long terme s'élève à 5,5 Milliards de Francs. L'accroissement de l'encours de crédit est de 900 Millions de Francs, soit 3,4 %, ce qui porte l'encours à 27,2 Milliards de Francs

La Caisse Régionale détient 42 % du marché bancaire des crédits.

Le marché des particuliers, malgré une décélération du rythme de progression du financement du logement, continue d'afficher une dynamique soutenue avec la mise en place de nouveaux crédits à moyen et long terme d'un montant de 3,4 Milliards de Francs.

Le montant des réalisations à moyen et long terme des crédits au logement s'établit à 2,6 Milliards de Francs. L'encours atteint 12,8 Milliards de Francs en progression de 4 %. La part de marché bancaire atteint 45 %.

L'encours des crédits à la consommation, de 1,8 Milliard de Francs, affiche une progression significative de 11 %.

Le niveau d'investissement des agriculteurs est en recul, le montant des réalisations est de 725 Millions de Francs. L'encours global, de 3,9 Milliards de Francs, est en repli de 2 %.

La part des financements de machinisme agricole dans le cadre du partenariat AGILOR s'établit à 223 Millions de Francs.

Les réalisations des prêts aux Collectivités Locales sont en régression, l'encours s'établit à 2,1 Milliards de Francs, en repli de 3 %.

Concernant les prêts aux Entreprises, dans un contexte concurrentiel marqué, l'encours présente une progression de l'ordre de 5,5 % pour s'établir à 5,7 Milliards de Francs.

	1999	2000	Évolution en %
Encours de la collecte	46 432	47 935	3,2
Encours des prêts	26 255	27 152	3,4

(en Millions de Francs)



LES ELEMENTS FINANCIERS DE LA CAISSE REGIONALE DE LA TOURAINE ET DU POITOU (comptes sociaux)

LE BILAN

Le Bilan au 31 décembre 2000 présente un total de 33,4 Milliards de Francs, en augmentation de 1,8 %.

A l'actif :

Structure de l'Actif (en pourcentage)

	2000	1999
Crédits clients	78,5	77,0
Trésorerie et Banques	9,7	11,4
Immobilisations et Titres	10,3	10,0
Comptes Encaissements et Régularisation	1,5	1,6
TOTAL	100,0	100,0

La structure de l'actif du bilan a évolué en 2000 :

- Les crédits à la clientèle, en augmentation significative de 1,5 point, représentent 78,5 % de l'actif.

- Le poste "Trésorerie et Banques" enregistre les placements des excédents monétaires de la Caisse Régionale tant à vue qu'à terme. La diminution sensible de 1,7 point provient essentiellement de l'amenuisement de notre excédent monétaire.

- Le poste "Immobilisations et Titres" en augmentation de 0,3 point représente 10,3 % de l'actif. L'accroissement provient essentiellement de l'augmentation de capital de la CNCA pour 160 Millions de Francs et de SACAM CONSOMMATION pour 37 Millions de Francs représentant le solde de la participation de la Caisse Régionale dans le rachat de SOFINCO.

Au passif :

Structure du Passif (en pourcentage) :

	2000	1999
Opérations internes au Crédit Agricole	62,9	65,5
Comptes créditeurs de la clientèle	24,7	22,7
Comptes de tiers et divers	1,8	1,7
Provisions et dettes subordonnées	2,4	2,3
Capitaux propres	8,2	7,8
TOTAL	100,0	100,0

- "Opérations internes au Crédit Agricole", il s'agit des avances de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, en diminution de 2,6 points ; elles représentent 62,9 % du passif.

- Les comptes créditeurs de la clientèle présentent un accroissement significatif de 2 points pour s'établir à 24,7 %.

- Les capitaux propres qui comprennent le capital social pour 497 Millions de Francs, les réserves pour 2 035 Millions de Francs, progressent de 7,3 %.

LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat, présenté ci-dessous, intègre les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont définis par la profession bancaire selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI). Elle est retenue afin de donner une vision plus analytique du compte de résultat. Certains postes sont présentés en compensant les produits et charges de même nature (charges générales d'exploitation et autres postes concourant au résultat net).

LIBELLE	31/12/00	31/12/99
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	724 957	707 163
Produits nets de commissions	544 576	460 143
Produits nets sur opérations financières	49 203	79 614
Autres produits nets d'exploitation	83 132	108 047
PRODUIT NET BANCAIRE	1 401 868	1 354 967
Frais de personnel	505 491	479 550
Autres frais administratifs	328 304	324 478
Dotations aux amortissements	69 403	66 744
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	498 670	484 195
Dotations nettes provisions s/créances et Hors Bilan	-73 463	-91 357
Résultats nets s/immob. financières et corporelles	-5 359	-3 634
Dotations/reprises FRBG	-3 171	-30 145
Résultat exceptionnel	-80 542	-33 667
Charge fiscale	-131 995	-141 886
RESULTAT NET	204 140	183 506

(en milliers de Francs)

LE PNB

Le Produit Net Bancaire s'élève à 1,402 Milliard de Francs, il croît de 3, 5 %.

La demande de crédits soutenue qui compense l'érosion des marges, la progression des placements d'épargne et la tendance haussière du marché monétaire entraînent une amélioration sensible de la marge d'intermédiation qui passe de 60 % en 1999 à 63 % à fin 2000, soit une amélioration de 3 points.

Le fort développement de l'équipement de notre clientèle et des services offerts a une incidence favorable sur le Produit Net Bancaire ; la facturation de ces services représente désormais 21 % du PNB.

Le comportement modeste des marchés financiers freine le développement du PNB de la Gestion Financière qui diminue de 4 points pour s'établir à 16 %.

En 2000, la croissance du PNB a été essentiellement tirée par l'activité d'intermédiation et par la facturation des services.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES

Elles s'établissent à 903 Millions de Francs et sont en accroissement de 32 Millions de Francs, soit 3,7 %.

Les frais de personnel enregistrent une progression de 5,4 % qui trouve notamment son origine dans les recrutements résultant du passage aux 35 heures.

Les charges mobilières et immobilières, en augmentation de 4 %, traduisent la politique d'investissement de l'Entreprise, notamment dans les nouvelles technologies.

Les autres charges, toujours bien maîtrisées, progressent de 1,2 % pour s'établir à 328 Millions de Francs.

LE REVENU BRUT D'EXPLOITATION

Il s'élève à 499 Millions de Francs et croît de 14,5 Millions de Francs, soit 3 %.

LE RESULTAT NET

La part des créances risquées dans le total des crédits est à nouveau en recul, le ratio "créances douteuses et litigieuses sur toutes créances" s'établit à 4,8 % au lieu de 5,3 % à fin 99.

La couverture des risques a été confortée, le taux de provisionnement global a été porté de 70,5 % en 1999 à 71,5 % à fin 2000 (65,2 % en capital). Le développement de l'activité crédits, depuis plusieurs années, entraîne une progression des encours pré-contentieux sur certains secteurs. Dans ce contexte, la Caisse Régionale a développé une approche complémentaire en matière de risques crédits, qui se traduit par la constitution d'une provision pour risques et charges d'un montant de 13,6 Millions de Francs.

Dans le cadre du dispositif national de préretraite, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a constitué une provision de 47 Millions de Francs au titre des départs prévisibles en 2001.

Par ailleurs, une provision de 20 Millions de Francs a été constituée en prévision des charges 2001 liées au passage à l'Euro.

Après imputation de l'impôt sur les sociétés de 132 Millions de Francs, le résultat net s'établit à 204,1 Millions de Francs en progression de 11 %.

LES RATIOS DE GESTION

Les ratios de rentabilité confirment l'amélioration de la rentabilité du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Le Rendement sur Bilan (ROA) atteint 0,59 % au lieu de 0,53 % l'exercice précédent.

La Rentabilité des Fonds Propres (ROE) est aussi en amélioration et s'élève à 8,1 % au lieu de 7,8 % en 1999.

Le coefficient d'exploitation (part du PNB consommée par les charges de fonctionnement) à 64,4 % est d'un niveau identique à celui de 1999. Ce palier, sur la trajectoire volontariste d'amélioration de ce coefficient, provient

essentiellement de la réduction du temps de travail qui a entraîné, en 2000, un accroissement de nos charges de fonctionnement.

LE SUIVI ET LE CONTROLE DES RISQUES

LE RATIO DE SOLVABILITE EUROPEEN

Par rapport à la norme réglementaire de 8 %, le RSE est de 11,30 %, niveau qui permet à la Caisse Régionale de poursuivre son développement.

LA REGLE DE DIVISION DES RISQUES

L'objet de ces règles est de s'assurer que les établissements de crédit ont une bonne dispersion de leurs risques clientèle. Ces derniers doivent donc, à tout moment, respecter les deux normes suivantes :

- Le total des crédits consentis à un même emprunteur ne doit pas excéder 25 % des Fonds Propres de la Caisse Régionale.

- Le montant total des crédits consentis aux principaux bénéficiaires, dont les risques dépassent pour chacun d'entre eux 10 % des Fonds Propres Nets, est limité à 8 fois les Fonds Propres Nets.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou respecte largement ces deux normes au 31 décembre 2000.

LE COEFFICIENT DE LIQUIDITE

Ce ratio permet de s'assurer que les établissements de crédit peuvent faire face en toutes circonstances à leurs engagements.

Fixé à 100 % au minimum, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a respecté cette norme au cours de l'exercice 2000 et, au 31 décembre, le coefficient de liquidité s'élève à 164 %.

LE COEFFICIENT DE FONDS PROPRES ET DE RESSOURCES PERMANENTES

Ce ratio a pour objectif de mesurer le risque de transformation. Le respect de la norme signifie que les crédits de durée restant à courir supérieure ou égale à 5 ans sont couverts à plus de 60 % par des ressources de durée restant à courir supérieure ou égale à 5 ans.

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou présente une situation confortable par rapport à la norme fixée.

LA SURVEILLANCE DES RISQUES DE MARCHE ET DE CONTREPARTIE

Dans le cadre du dispositif réglementaire concernant la surveillance des risques de marché, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou n'est pas individuellement assujéti à ces dispositions.

L'activité des produits dérivés est peu significative ; d'une part, le Produit Net Bancaire issu de cette activité représente 0,6 % du PNB global et, d'autre part, ces opérations sont effectuées auprès de la CNCA.

Dans le cadre des relations financières avec la Caisse Nationale de Crédit Agricole, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est exposée au risque de taux sur une partie de son Bilan. Le risque à la baisse fait l'objet d'une mesure régulière et les couvertures éventuelles sont adaptées à son niveau.

LE SUIVI ET CONTROLE DES RISQUES

Le règlement 97-02, édicté par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, précise les dispositions à mettre en œuvre en terme de Contrôle Interne. Il est applicable depuis le 1er octobre 1997.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou s'est résolument engagée dans cette démarche. Elle a formalisé les principes d'organisation en matière de mesure et de surveillance des risques de toutes natures : de marché et de taux, de contreparties, d'organisation comptable, de sécurité des systèmes d'information.

Deux présentations ont été effectuées au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale en 2000. Un rapport annuel de Contrôle Interne est mis à la disposition des Commissaires aux Comptes, transmis à l'Inspection Générale de la CNCA et à la Commission Bancaire.

La Caisse Régionale est agréée comme prestataire de services au règlement général du Conseil des Marchés Financiers. Elle a formalisé les principes de contrôle de ces activités et s'est engagée, en 2000, dans cette mise en œuvre. Le rapport annuel de contrôle des services d'investissement a été transmis à l'Inspection Générale de la Caisse Nationale de Crédit Agricole et au Conseil des Marchés Financiers et une présentation a été réalisée au Conseil d'Administration.

LE CERTIFICAT COOPERATIF D'INVESTISSEMENT

L'EVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES

Au 1er janvier 2000, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou avait 1 287 903 Certificats Coopératifs d'Investissement.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2000 a offert la possibilité à chaque titulaire de Certificat Coopératif d'Investissement d'opter pour le paiement du dividende en CCI.

En application de cette décision, le capital social a été augmenté de 284 763,25 Euros et porté de 75 488 079,50 Euros à 75 772 842,75 Euros par l'émission de 18 673 Certificats Coopératifs d'Investissement, portant le nombre total à 1 306 576 au 31 décembre 2000.

LA VALEUR BOURSIERE

Durant l'exercice, le cours du CCI a progressé de 25 % pour s'établir à 85,5 Euros le 29 décembre 2000.

Le volume annuel des transactions a été de 122 300 opérations, soit en moyenne 483 titres par jour.

Sur le cours de clôture de 85,5 Euros, la capitalisation boursière du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'établit à 425 Millions d'Euros, soit 14 fois le résultat.

LE RENDEMENT DU TITRE

Pour l'exercice 2000, il est proposé aux porteurs de CCI un dividende de 1,70 Euro soit un montant brut de 2,55 Euros, compte tenu de l'avoir fiscal de 50 % au profit de la clientèle de particuliers. Cette rémunération assure un rendement brut de 3,20 % sur le cours moyen. Le bénéfice net par action est de 6,26 Euros au lieu de 5,65 Euros en 1999, soit une progression de 10,8 %.

SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES (en Francs)

	Individuels 2000	Consolidés		Écarts en %	
		2000	1999	Consolid./ Individuels	Consolid. 2000/1999
RESULTAT					
Produit Net Bancaire	1 401 868	1 431 773	1 378 847	2,1 %	3,8 %
Résultat Brut d'Exploitation	498 670	524 804	506 678	5,2 %	3,6 %
Dotations Nettes aux Provisions	73 463	79 620	98 334	8,4 %	-19,0 %
Charges Fiscales	131 995	134 191	114 224	1,7 %	17,5 %
Résultat Net	204 140	225 891	219 041	10,7 %	3,2 %
BILAN					
Total Bilan	33 409 423	33 544 907	32 957 641	0,4 %	1,8 %
Capitaux Propres	2 705 355	2 951 175	2 754 294	9,1 %	7,1 %

En application de l'instruction n° 91-06 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole a décidé d'établir, à compter du 30 juin 1997, des comptes consolidés.

Ainsi, depuis cette date, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou produit et publie des comptes consolidés qui intègrent les comptes de ses 59 Caisses Locales.

L'impact de cette consolidation concerne principalement trois postes :

- les Capitaux Propres : + 246 Millions de Francs,
- le PNB : + 30 Millions de Francs,
- le Résultat : + 22 Millions de Francs.

Les incidences proviennent, pour l'essentiel, de :

- l'élimination des écritures réciproques,
- la comptabilisation de la situation fiscale latente,
- du retraitement des crédits-bails.

LES PERSPECTIVES 2001

En référence à ses orientations stratégiques et dans le respect de ses valeurs, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, après les réussites du passage à l'an 2000 et de la mise en œuvre de l'accord sur l'aménagement du temps de travail, s'attachera en 2001 aux préparatifs de la mise en place du passage définitif à l'Euro.

Dans le même temps, s'appuyant à la fois sur son réseau d'agences et sur l'essor des nouvelles technologies, il poursuivra le développement sur ses marchés en s'attachant à améliorer sa rentabilité, exprimée par le coefficient d'exploitation.

Pour continuer sa marche en avant, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou recherchera la garantie de la satisfaction de ses clients, grâce à un service de base de qualité, à la pertinence de ses conseils, à des réponses rapides aux attentes de la clientèle.

Pour atteindre ces objectifs, il convient :

- de continuer à affirmer la stratégie de Banque à accès multiples,
- de poursuivre sa politique d'innovation technologique et de conception de nouveaux services pour répondre aux attentes de sa clientèle,
- d'accompagner ses clients à leur rythme vers la monnaie unique européenne,
- d'étendre l'expérimentation du porte-monnaie électronique, notamment sur l'agglomération de Poitiers.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, par sa volonté et son dynamisme, a la capacité de réaliser ces objectifs, dans la perspective d'un développement harmonieux lié à la satisfaction de ses clients.

Principaux chiffres significatifs	31/12/00		31/12/99	31/12/98
COMPTES SOCIAUX	Euros	Francs	Francs	
BILAN (en milliers de F. et milliers d'Euros)				
Total du bilan	5 093 234	33 409 423	32 825 909	30 137 097
Fonds Propres ⁽¹⁾	501 505	3 289 654	3 113 983	2 911 017
Capital social	75 773	497 037	495 169	492 964
(dont Certificats Coopératifs d'Investissement)	19 925	130 701	128 833	126 750
COMPTE DE RESULTAT (en milliers de F. et milliers d'Euros)				
Produits d'exploitation bancaire	395 105	2 591 721	2 507 611	2 519 228
Produit net bancaire	213 713	1 401 868	1 354 967	1 298 702
Résultat brut d'exploitation	76 022	498 670	484 195	444 772
Impôts sur les bénéfices	20 123	131 995	141 886	132 874
Bénéfice net	31 121	204 140	183 506	168 579
Intérêts aux parts sociales	2 234	14 653	12 456	12 451
Dividende aux CCI	2 221	14 570	12 672	11 972
Dividende brut par CCI aux particuliers (en Francs et en Euros)	2,55	16,7	14,8	14,2
Bénéfice net par action (en Francs et en Euros)	6,27	41,1	37,1	34,3
MOYENS				
Effectif moyen	1 576		1 542	1 498
Nombre de guichets permanents	127		130	129
Nombre de guichets périodiques	27		66	69
Nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB / GAB) et automates bancaires	241		200	171
Nombre de comptes chèques	395 638		399 608	392 856
SOCIETARIAT				
Nombre de Caisses Locales	59		59	59
Nombre de sociétaires de Caisses Locales	189 260		192 677	189 228

(1) Après résultat conservé et dettes subordonnées

ANNEXE AUX COMPTES
INDIVIDUELS ANNUELS



BILAN AU 31 DECEMBRE 2000 (en milliers de francs)

ACTIF	2000	1999	PASSIF	2000	1999
Opérations interbancaires et assimilées	297.603	402.237	Opérations interbancaires et assimilées	4.863	42.185
- Caisse, banques centrales, CCP	297.208	370.791	- Banques centrales, CCP	0	0
- Effets pub. et valeurs assimilées	0	0	- Dettes envers les établissements de crédit	4.863	42.185
- Créances sur les établissements de crédits	395	31.446			
Opérations internes au CA	2.932.254	3.323.392	Opérations internes au CA :	21.001.708	21.492.630
Opérations avec la clientèle	26.216.786	25.278.902	Comptes créditeurs de la clientèle	8.034.574	7.370.764
Opérations sur titres	1.596.851	1.509.295	- Comptes d'épargne à régime spécial :	70.189	88.999
- Obligations et autres titres à revenu fixe	491.644	511.225	- Autres dettes :	7.964.385	7.281.765
- Actions et autres titres à revenu variable	1.105.207	998.070			
Valeurs immobilisées	1.855.384	1.778.161	Dettes représentées par un titre	214.750	76.329
- Participations et autres titres détenus à long terme	1.468.147	1.387.639	Comptes de régularisation et passifs divers	615.229	534.629
- Parts dans les entreprises liées	5.021	4.481	- Autres passifs	111.818	107.344
- Immobilisations incorporelles	14.019	14.296	- Comptes de régularisation	503.411	427.285
- Immobilisations corporelles	368.197	371.745			
Actions propres	902	198	Provisions et dettes subordonnées	683.257	643.801
Comptes de régularisation et actifs divers	509.643	533.724	- Provisions pour risques et charges	201.152	153.149
- Autres actifs	212.419	236.604	- Dépôts de garantie à caractère mutuel	153	261
- Comptes de régularisation	297.224	297.120	- Dettes subordonnées	481.952	490.391
			Fonds pour risques bancaires généraux	116.188	113.017
			Capitaux propres	2.738.854	2.552.554
			- Capital souscrit	497.037	495.169
			- Primes d'émission	438.044	432.703
			- Réserves	1.596.845	1.438.388
			Provisions réglementées et subventions d'investissement	2.788	2.788
			Résultat de l'exercice	204.140	183.506
TOTAL ACTIF	33.409.423	32.825.909	TOTAL PASSIF	33.409.423	32.825.909

HORS-BILAN
(en milliers de francs)

	2000	1999
1° ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	3.398.926	4.015.357
Engagements internes au Crédit Agricole	170.000	330.000
Engagements en faveur de la clientèle	3.228.926	3.685.357
Engagements de garantie	570.186	537.231
Engagements internes au Crédit Agricole	41.051	48.281
Engagements d'ordre de la clientèle	529.135	488.950
2° ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement	274.821	304.738
Engagements internes au Crédit Agricole	274.821	304.738
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3.375.202	3.454.984
Engagements reçus d'établissements de crédit	90.505	257.883
Engagements internes au Crédit Agricole	3.284.697	3.197.101
Engagements reçus de la clientèle		

COMPTE DE RESULTAT (en milliers de francs)

	2000	1999
Intérêts et produits assimilés :	1.852.132	1.806.173
Intérêts et charges assimilées :	1.195.540	1.138.569
Revenus des titres à revenu variable	68.365	53.173
Commissions (produits)	598.417	530.546
Commissions (charges)	53.841	46.072
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2.536	3.535
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	46.667	62.419
Autres produits d'exploitation bancaire	100.910	95.149
Autres charges d'exploitation bancaire	17.778	11.386
PRODUIT NET BANCAIRE	1.401.868	1.354.968
Charges générales d'exploitation	833.795	804.028
- Frais de personnel	505.491	479.550
- Autres frais administratifs	328.304	324.478
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles ou corporelles	69.403	66.744
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	498.670	484.196
Coût du risque	- 73.463	- 91.357
RESULTAT D'EXPLOITATION	425.207	392.839
Résultat net sur actifs immobilisés	- 5.359	- 3.635
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	419.848	389.204
Résultat exceptionnel	- 80.542	- 33.667
Impôt sur les bénéfices	131.995	141.886
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	- 3.171	- 30.145
RESULTAT NET	204.140	183.506

NOTES I : CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A - LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Rural et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, 59 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes sociaux sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou fait partie, avec 51(1) autres Caisses Régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est la CNCA. Les Caisses Régionales détiennent 90,01 %(1) du capital de la CNCA, société anonyme depuis le 1er février 1988. Les personnes physiques, administrateurs des Caisses Régionales, salariés et anciens salariés du Groupe Crédit Agricole détiennent 9,77 % du capital de la CNCA, dont 2,088 % par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement.

La CNCA coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Rural. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, elle a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Elle garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses Régionales garantissent le passif de la CNCA à hauteur de leurs fonds propres.

L'appartenance de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

(1) au 31 décembre 2000

1.1. Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de la CNCA, qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole".

1.2. Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc...) sont collectées par les Caisses Régionales au nom de la CNCA. Elles sont transférées à la CNCA et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Trois réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, puis 25% et enfin 33,33% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition. Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'État : celui-ci verse à la CNCA une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;

- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 66,66 %, les prêts non bonifiés : ces avances de la CNCA sont accordées aux Caisses Régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par la CNCA.

1.3. Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à la CNCA, où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

1.4. Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de la CNCA

Les excédents peuvent être investis à la CNCA sous forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

1.5. Mobilisation

Un mécanisme particulier de refinancement des crédits à court terme accordés par les Caisses Régionales à des emprunteurs de troisième catégorie permet à la CNCA de disposer de fonds éligibles à la Banque de France. Cette procédure crée des droits à mobilisation en faveur des Caisses Régionales.

1.6. Opérations en devises

La CNCA étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses Régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

1.7. Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de la CNCA, où elles sont obligatoirement centralisées. La CNCA les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

1.8. Titres à moyen et long terme émis par la CNCA

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses Régionales et figurent au passif du bilan de la CNCA. En fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

B - LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

♦ Conformément aux accords passés, le Groupe Crédit Agricole qui détenait 70% du capital de SOFINCO depuis janvier 1999, a porté sa participation à 100 % dans cet établissement au mois de janvier 2000.

L'acquisition de la banque SOFINCO a été réalisée via trois sociétés holding, SACAM consommation 1, SACAM consommation 2 et SACAM consommation 3, détenues chacune à 50 % par les Caisses Régionales et par la CNCA.

La participation durant l'exercice 2000 de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou dans SACAM consommation 3 représente 36.870 milliers de francs. La participation globale de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou s'élève à 106.843 milliers de francs soit 1,18 %.

♦ Un accord national a été conclu le 07 décembre 1999. Il concerne la réduction du temps de travail et intègre un dispositif de pré-retraites. Au 31 décembre 2000, une provision est enregistrée en résultat exceptionnel afin de prendre en compte les incidences de cet accord. La provision ainsi constituée s'élève à 53.095 milliers de francs.

♦ La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a participé, pour une valeur de 159.916 milliers de francs à l'augmentation de capital de la Caisse Nationale de Crédit Agricole. Sa participation s'élève au 31 décembre 2000 à 1.066.027 milliers de francs qui représente 2,31 % du capital.

NOTES II : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

A - PRINCIPES GENERAUX RETENUS

Les états financiers du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par la CNCA, agissant en tant qu'Organe Central et chargée d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Le compte de résultat présenté en première partie de cette annexe correspond au format défini par l'avis 00.07 du Conseil National de la Comptabilité.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

Note II.1 Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La note méthodologique n°1 des Dispositions Réglementaires aux États Périodiques, diffusée par la Commission Bancaire, a défini la nature des créances impayées et douteuses.

♦ Impayés

Sont qualifiées d'impayées, les échéances de toute nature impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois.

♦ Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel, impayées depuis trois mois en tout état de cause et de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier ou présentant un caractère contentieux.

Les crédits accordés aux collectivités locales font exception à la règle ; leur transfert en créances douteuses n'intervient qu'après 9 mois d'impayés.

Les créances sur la clientèle, dont le recouvrement est devenu incertain, font l'objet d'une provision par dotation au compte de résultat destinée à couvrir la perte potentielle qui en résultera.

En outre, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, conformément aux normes fixées par la Commission Bancaire, provisionne à 100 % les intérêts courus échus et non échus sur créances douteuses.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

♦ Risques-pays

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas de risques-pays.

Note II.2 Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90.01 et 95.04 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'Instruction 94.05 de la Commission Bancaire, l'Instruction 2000-JJ de la Commission Bancaire et l'avis 00.09 du Conseil National de la Comptabilité.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Il s'agit de titres acquis en vue d'en tirer une plus-value au terme d'une durée de 6 mois maximum. Lors de leur entrée dans le patrimoine, ces titres sont comptabilisés au bilan à leur valeur d'acquisition frais et coupon couru inclus. Lors de la clôture de l'exercice ou d'un arrêté comptable, ils sont évalués au cours du jour le plus récent ; le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en charges ou en produits.

Il n'est pas constaté de prime ou de décote pour les titres à revenu fixe inscrits dans cette catégorie.

Au-delà d'une période de détention de six mois, les titres de transaction sont reclassés dans l'une des autres catégories de titres. Ce reclassement s'effectue au prix de marché du jour du transfert.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres acquis avec un objectif de détention supérieur à 6 mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d'inventaire est le dernier cours connu.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet de provision pour dépréciation.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est étalée sur la durée de vie du marché interbancaire, les différences sont échelonnées de façon actuarielle.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance. Les titres sont adossés en taux et en liquidité.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement (cf. § 2.).

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l'Instruction n° 94.05 de la Commission Bancaire, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêté des comptes, il existe une forte probabilité que les titres soient cédés avant leur échéance ou qu'il existe un risque de contrepartie.

Note II.3 Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

♦ Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

♦ Les autres titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

♦ Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Note II.4 Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation, soit principalement :

♦ Immeubles	:	linéaire 15 à 33 ans
♦ Agencements	:	linéaire 8 à 10 ans
♦ Matériel informatique	:	dégressif ou linéaire 4 à 7 ans
♦ Matériel spécialisé	:	linéaire ou dégressif 4 à 5 ans
♦ Mobilier	:	linéaire 8 à 10 ans

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

Note II.5 Conventions de garantie internes

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, actionnaires de la Caisse Nationale de Crédit Agricole et au profit de cette dernière, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est engagé dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de la Caisse Nationale de Crédit Agricole au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, la CNCA (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Rural et confirmée par la Loi Bancaire) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

Note II.6 Engagements en matière de retraite, de préretraite

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a souscrit auprès d'un organisme externe un contrat pour le versement des indemnités de départ en retraite et préretraite.

Le régime de retraite des salariés étant celui de la MSA, le Crédit Agricole ne porte pas dans ses comptes d'engagements "retraite", les engagements ne portant que sur les indemnités de départ à la retraite ou à la préretraite.

Note II.7 Provision pour impôts différés

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. Cependant, afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou constitue une provision spécifique pour pertes et charges pour compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation à certains GIE, réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Elle intègre les conséquences :

- de la contribution additionnelle de 10 % prévue par la loi de finance rectificative pour 1995,
- de la contribution sociale sur les bénéfices mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale, égale à 3,3 % de l'impôt brut, diminué d'un abattement de 5 millions de francs.

Le taux d'impôt sur les sociétés à prendre en compte à partir de l'exercice 2000 est donc de 36,66 % plus la contribution sociale sur les bénéfices. La contribution additionnelle temporaire de 1997, dont le taux initial était de 15 % est supprimée.

Note II.8 Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et ne prend en compte aucun autre élément de fiscalité différée ou latente que celui cité à la note II.7. Elle intègre les conséquences des contributions additionnelles de 10 % et de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Par ailleurs, le taux d'impôt fiscal attaché aux dividendes perçus de l'exercice 2000 est abaissé à 25 %.

Note II.9 Conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRB n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas de position de change significative.

Note II.10 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

En application du règlement 90.02 du CRB, est enregistrée dans le compte "Fonds pour risques bancaires généraux", la provision pour régularisation des charges et produits d'épargne logement.

Note II.11 Swaps de taux d'intérêt ou de devises et assimilés

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

- ♦ Maintien de positions ouvertes isolées destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrat font l'objet d'une provision pour risques et charges.

- ♦ Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.

- ♦ Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan. Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

B - CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Il n'a été procédé à aucun changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2000, la nouvelle réglementation relative à l'évaluation et à la comptabilisation des titres à revenu variable (instruction 2000-JJ de la Commission Bancaire et avis 00.09 du Conseil National de la Comptabilité).

Concernant la présentation des comptes au 31 décembre 2000, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique pour la première fois les dispositions des avis 00.07 et 00.08 du Conseil national de la Comptabilité relatives aux documents de synthèse des établissements de crédit, à l'exception de celles prévoyant le classement en Produit Net Bancaire des provisions, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses.

La ventilation du Produit Net Bancaire au 31 décembre 1999 a été retraitée pour le rendre comparable à celui du 31 décembre 2000.

NOTES III : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

Note III.1 Les créances : opérations interbancaires, avec la clientèle et opérations sur titres

REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESIDUELLE (en milliers de francs)

CREANCES	DUREE RESIDUELLE					Total 2000	Total 1999
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans			
ETABLISSEMENTS DE CREDIT							
Créances sur établissements de crédit	392				392	31.439	
Valeurs reçues en pension							
Titres reçus en pension livrée							
Prêts subordonnés							
VALEURS BRUTES	392				392	31.439	
Créances rattachées					3	6	
Provisions							
VALEURS NETTES AU BILAN					395	31.445	
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE							
Comptes ordinaires	4.240				4.240	10.415	
Comptes et avances à terme	316.587	661.169	1.712.636	190.000	2.880.392	3.253.916	
VALEURS BRUTES	320.827	661.169	1.712.636	190.000	2.884.632	3.264.331	
Créances rattachées					47.623	59.061	
VALEURS NETTES AU BILAN					2.932.255	3.323.392	
CREDITS A LA CLIENTELE							
Créances commerciales	2.74136	4.152	2		278.290	205.650	
Autres concours à la clientèle	2.429.480	3.736.668	10.534.057	9.176.765	25.876.970	25.171.763	
Valeurs reçues en pension livrée							
Comptes ordinaires débiteurs	545.932				545.932	420.647	
VALEURS BRUTES	3.249.548	3.740.820	10.534.059	9.176.765	26.701.192	25.798.060	
Créances rattachées					451.152	455.929	
Provisions					935.557	975.088	
VALEURS NETTES AU BILAN					26.216.787	25.278.901	
TITRES							
Obligations et autres titres à revenu fixe (valeurs brutes)	42.973	14.394	205.435	211.789	474.591	493.523	
Créances rattachées					17.058	17.709	
Provisions					7	9	
VALEURS NETTES AU BILAN	42.973	14.394	205.435	211.789	491.642	511.223	

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle ou aux établissements de crédit s'élèvent à 10 milliers de francs.

Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

Parmi les créances sur la clientèle, un encours de 308.464 milliers de francs est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : En matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de la CNCA dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note III.2 Les opérations sur titres

a) VENTILATION DU PORTEFEUILLE TITRES (en milliers de francs)

CATEGORIE DE PORTEFEUILLE	VALEUR NETTE BILAN	VALEUR DE REMBOURST	PRIME / DECOTE RESTANT A AMORTIR	VALEUR ESTIMATIVE	PLUS-VALUES LATENTES	MOINS-VALUES LATENTES PROVISIONS
TITRES DE TRANSACTION	902					
Actions Propres	902					
TITRES DE PLACEMENT	1.105.260	51	0	1.283.275	178.016	2.144
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	53	51	0	51	0	7
Actions et autres titres à revenu variable	1.105.207			1.283.224	178.016	2.137
Actions Propres						
TITRES D'INVESTISSEMENT	491.590	466.803	7.731	495.593	21.059	
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	491.590	466.803	7.731	495.593	21.059	
TOTAL DU PORTEFEUILLE	1.597.752	466.854	7.731	1.778.868	199.075	2.144
RAPPEL 1999	1.509.494	480.898	12.568	1.675.620	183.836	93

b) VENTILATION DES OBLIGATIONS PAR TYPE D'EMETTEUR (en milliers de francs)

TITRES A REVENU FIXE	MONTANT 2000	MONTANT 1999
Émis par des organismes publics		0
Émis par les autres émetteurs	474.592	493.524
Créances rattachées	17.058	17.709
Provisions	7	9
TOTAL VALEUR NETTE	491.643	511.224

c) VENTILATION DU PORTEFEUILLE COTE ET NON COTE (en milliers de francs)

PORTEFEUILLE TITRES	MONTANT 2000	MONTANT 1999
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	491.643	511.224
Cotés	394.360	413.350
Non cotés	80.232	80.174
Créances rattachées	17.058	17.709
Provisions	7	9
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	1.105.207	998.070
Cotés	1.306	1.995
Non cotés	1.106.038	996.159
Créances rattachées	0	0
Provisions	2.137	84
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	5.021	4.481
Non cotées	11	11
Avances consolidables	5.010	4.470
Provisions	0	0
TITRES DE PARTICIPATION	1.393.464	1.191.548
Non cotés (1)	1.409.908	1.204.259
Avances consolidables	12.632	9.819
Provisions	29.076	22.530
ACTIVITES DE PORTEFEUILLE	74.683	196.091
Cotées	0	169.748
Non cotées	0	0
Avances consolidables	74.503	26.165
Créances rattachées	180	178
Provisions	0	0
TOTAL	3.070.018	2.901.414

Les parts d'OPCVM sont uniquement des parts d'OPCVM français dont d'OPCVM de capitalisation pour un montant de 1.106.038 milliers de francs. Dans les titres d'activités de portefeuille sont incluses des avances consolidées dans le cadre d'opérations de GIE fiscaux.

(1) Cette rubrique intègre les souscriptions liées à l'augmentation de capital de la Caisse Nationale de Crédit Agricole pour une valeur de 159.916 milliers de francs.

Note III.3 Titres de participation et de filiales (en milliers de francs)

RUBRIQUES	Quote-part de capital % détenu	Valeur nette comptable des titres	Avances et prêts consentis	Montant des cautions et aval	Situation nette	Résultat du dernier exercice (1)
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE						
- Participations dans des ETS de crédit						
CNCA SA.	2,31	1.066.027			48.990.850	3.625.000
SEGESPAR SA	0,74	13.155			1.675.329	179.043
- Autres titres de participation						
CNCA TRANSACTION	2,03	6.469			576.322	9.015
PREDICA SA	1,27	136.113			16.133.127	1.200.052
CA BOURSE	2,13	13.956			782.535	124.206
EDWARD'S HOLDING	100,00	25.973			3.164	- 151
SACAM CONSOMMATION 1	1,35	10.674			882.852	90.093
SACAM CONSOMMATION 2	1,06	59.299			5.858.384	260.724
SACAM CONSOMMATION 3	1,13	36.870			3.325.563	72.481
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE						
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)		0				
Autres titres de participations (ensemble)		41.183	17.642			
TOTAL PARTICIPATIONS		1.409.719	17.642			

(1) Les résultats du dernier exercice sont ceux de fin 1999.

Note III.4 Valeur estimative des titres de participation et de filiales (en milliers de francs)

RUBRIQUES	Année 2000		Année 1999	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
- Titres non cotés	11	11	11	11
- Titres cotés				
- Avances consolidables	5.010	5.010	4.470	4.470
- Créances rattachées				
- Provisions				
S/TOTAL Parts dans les entreprises liées	5.021	5.021	4.481	4.481
Titres de participation				
- Titres non cotés	1.409.908	2.157.367	1.204.259	1.736.991
- Titres cotés				
- Avances consolidables	12.632	12.632	9.819	9.819
- Créances rattachées				
- Provisions	29.076	29.076	22.530	22.530
S/TOTAL Titres de participation	1.393.464	2.140.923	1.191.548	1.724.280
Autres immobilisations financières				
- Titres non cotés				
- Titres cotés	0	0	169.748	185.221
- Avances consolidables	74.503	75.275	26.165	26.165
- Créances rattachées	180	180	178	178
- Provisions	0	0	0	0
S/TOTAL Titres de l'activité du portefeuille	74.683	75.455	196.091	211.564
TOTAL	1.473.168	2.221.399	1.392.120	1.940.325

Note III.5 Actif immobilisé

ACTIF IMMOBILISE (en milliers de francs)

RUBRIQUES	Immobilisations				Amortissements/provisions			
	Valeur brute en début d'exercice	Augmen- tations	Diminu- tions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés en début d'exercice	Augmen- tations	Diminu- tions	Cumulés à la fin de l'exercice
Titres d'investissement	511.173	36.615	56.197	491.591	0			
S/TOTAL	511.173	36.615	56.197	491.591	0			
Parts dans les entreprises liées	4.481	540		5.021				
Titres de participations	1.214.078	211.106	2.644	1.422.540	22.530	6.562	16	29.076
Titres de l'activité de portefeuille	196.091	0	196.091	0	0			
Autres titres détenus à long terme	0	74.683	0	74.683				
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1.925.823	322.944	254.932	1.993.835	22.530	6.562	16	29.076
Immobilisations incorporelles	48.140	7.417	4.012	51.545	33.844	6.412	2.730	37.526
Immobilisations corporelles	804.033	73.306	46.727	830.612	432.288	62.991	32.864	462.415
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2.777.996	403.667	305.671	2.875.992	488.662	75.965	35.610	529.017

Valeur brute Immobilisations incorporelles : le montant des droits au bail s'élève à 13.930 milliers de francs.

Valeur brute Immobilisations corporelles : le montant des immobilisations hors exploitation s'élève à 5.010 milliers de francs.

Note III.6 Comptes autres actifs

VENTILATION DES AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION
(en milliers de francs)

RUBRIQUES	MONTANT 2000	MONTANT 1999
AUTRES ACTIFS (1)		
- Instruments conditionnels achetés	3.093	1.661
- Comptes de stock et emplois divers	975	1.012
- Comptes de règlement	1.040	1.877
- Débiteurs divers	207.312	232.054
TOTAL	212.420	236.604
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF		
- Comptes d'encaissement et de transfert (1)	105.865	123.395
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	18	28
- Pertes potentielles sur IFT, pertes à étaler	0	0
- Produits à recevoir et charges constatées d'avance	184.687	162.182
- Charges à répartir	377	397
- Autres comptes de régularisation	6.276	11.119
TOTAL	297.223	297.121

(1) Les montants indiqués sont nets de provisions et y compris créances et dettes rattachées.

Note III.7 Les provisions inscrites en déduction de l'actif

(en milliers de francs)

RUBRIQUES	Solde au 31/12/1999	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Solde au 31/12/2000
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF					
Sur interbancaire					
Sur créances clientèle	975.088	225.203	264.734		935.557
Sur portefeuille titres	93	2.069	19		2.143
Sur participations et autres titres détenus à long terme	22.530	6.562	16		29.076
Autres	5.277	961	36		6.202
TOTAL PROVISIONS ACTIF	1.002.988	234.795	264.805		972.978

Note III.8 Les dettes : opérations interbancaires, avec la clientèle et opérations sur titres

REPARTITION DES DETTES PAR DUREE RESIDUELLE
(en milliers de francs)

DETTE	DUREE RESIDUELLE					Total 2000	Total 1999
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans			
ETABLISSEMENTS DE CREDIT							
Dettes envers les établissements de crédit	3.825			1.000	4.825	42.184	
Valeurs données en pension							
Titres donnés en pension livrée							
Dettes rattachées					39	1	
VALEURS AU BILAN	3.825			1.000	4.864	42.185	
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE							
Comptes ordinaires	201.344				201.344	1.216.939	
Comptes et avances à terme	2.641.282	3.505.237	7.266.223	7.367.552	20.780.294	20.273.336	
Dettes rattachées					20.071	2.356	
VALEURS AU BILAN	2.842.626	3.505.237	7.266.223	7.367.552	21.001.709	21.492.631	
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE							
Comptes ordinaires	7.292.924				7.292.924	6.995.511	
Comptes d'épargne à régime spécial	70.189				70.189	88.999	
Comptes créditeurs à terme	534.646	124.612	6.912	35	666.205	283.228	
Dettes rattachées					5.256	3.026	
VALEURS AU BILAN	7.897.759	124.612	6.912	35	8.034.574	7.370.764	
DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE							
Bons de caisse	14.012	1.990			16.002	18.174	
Titres du marché interbancaire et T.C.N.	160.464	37.880			198.344	58.031	
Dettes rattachées					404	125	
VALEURS AU BILAN	174.476	39.870			214.750	76.330	

Commentaires :

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par la CNCA et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

Note III.9 Comptes autres passifs

VENTILATION DES AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION (en milliers de francs)

RUBRIQUES	MONTANT 2000	MONTANT 1999
AUTRES PASSIFS (2)		
- Instruments conditionnels vendus	1.517	271
- Comptes de règlement et créditeurs divers	110.004	105.727
- Versements restant à effectuer	297	1.346
TOTAL	111.818	107.344
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
- Comptes d'encaissement et de transfert (1)	61.188	15.462
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
- Gains potentiels sur IFT, gains à étaler	621	414
- Produits constatés d'avance et charges à payer	406.169	362.902
- Autres comptes de régularisation	35.433	48.507
TOTAL	503.411	427.285

(1) Les montants indiqués sont nets.

(2) Les montants incluent les dettes rattachées

Note III.10 Provisions

VENTILATION DES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF (en milliers de francs)

PROVISIONS DE PASSIF	MONTANT 2000	MONTANT 1999
Charges à étaler Fonds d'allégement charges financières des agriculteurs	1.862	4.437
SARL Tamaya	4.382	7.605
Prédica départs préretraite	53.095	45.337
Provisions pour risques fiscaux	2.116	1.987
SCI Touffenet Carnot	12.998	12.068
Provisions pour impôts différés	27.281	30.630
Provisions risques sur engagements pour signature	4.040	2.426
Provisions pour action en responsabilité	15.000	15.000
Provisions pour primes de médailles	8.704	6.589
Provisions liées aux encours de crédits	21.917	0
Charges liées à l'Euro	20.398	0
Autres provisions pour risques et charges	29.359	27.070
Total provisions pour risques et charges	201.152	153.149
Provision Épargne Logement	116.188	113.017
Total F.R.B.G.	116.188	113.017
Provisions réglementées	2.941	3.048
TOTAL PROVISIONS PASSIF	320.281	269.214

Note III.11 Opérations effectuées en devises

Le montant global de la contre-valeur en francs de l'actif et du passif en devises est de 71.159 milliers de francs.
La Caisse Régionale utilise comme devises principalement USD, DM, GBP, CAD.

Note III.12 Dettes subordonnées (en milliers de francs)

DETTES	31/12/2000	31/12/1999	DEVISE UTILISEE	TAUX D'INTERET	ECHEANCE
DETTES SUBORDONNEES					
Titres subordonnés remboursables	278.499	278.499			
	31.535	31.535	FF	TF	11/01
	2.405	2.405	FF	TF	10/04
	38.175	38.175	FF	TF	02/01
	26.210	26.210	FF	TF	10/03
	100.000	100.000	FF	TF	09/06
	50.000	50.000	FF	TF	06/08
	30.174	30.174	FF	TF	06/09
Emprunts participatifs	22.048	22.048	FF	TV	Sans
Comptes courants bloqués des Caisses Locales	163.136	172.732	FF	TV	
DETTES RATTACHEES	18.269	17.112			
TOTAL	481.952	490.391			

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 21.361 milliers de francs.

Note III.13 Evolution du capital et des capitaux propres

a) VENTILATION DU CAPITAL (en milliers de francs)

VENTILATION DU CAPITAL	Nombre de titres	Droits de vote	Valeur Nominale Au 31/12/2000	Valeur Nominale Au 31/12/1999
CAPITAL			497.037	495.169
Parts Sociales	3.662.135	313	366.336	366.336
Certificats Coopératifs d'Investissement	1.306.576		130.701	128.833
Dont Certificats Coopératifs d'Investissement détenus en propre par la Caisse Régionale	1.929		193	51

b) VENTILATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers de francs)

RUBRIQUES	MONTANT 2000	MONTANT 1999
CAPITAL	497.037	495.169
PRIMES D'EMISSION	438.044	432.703
RESERVE LEGALE	1.158.470	1.039.687
AUTRES RESERVES	438.375	398.701
RESULTAT DE L'EXERCICE NET AVANT DISTRIBUTION	204.140	183.506
PROVISIONS REGLEMENTEES	2.788	2.788
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2.738.854	2.552.554

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, a procédé à une émission de 18.673 CCI au prix d'émission de 58,85 euros, nominal de 15,25 euros.

c) COMPOSITION DES FONDS PROPRES (en milliers de francs)

RUBRIQUES	MONTANT 2000	MONTANT 1999
CAPITAUX PROPRES	2.738.854	2.552.554
Fonds pour risques bancaires généraux	116.188	113.017
Dettes subordonnées	481.952	490.391
Dépôts de garantie à caractère mutuel	153	261
TOTAL DES FONDS PROPRES	3.337.147	3.156.223

NOTES IV : HORS-BILAN

Note IV.1 Opérations à terme en devises non dénouées et autres opérations à terme non dénouées (en milliers de francs)

OPERATIONS DE CHANGE	31.12.2000		31.12.1999	
	A RECEVOIR	A LIVRER	A RECEVOIR	A LIVRER
OPERATIONS DE CHANGE A TERME	96.247	96.223	67.813	67.784
- Devises	47.677	47.677	34.704	34.704
- Francs	48.570	48.546	33.109	33.080
- Devises EMUM	0	0	0	0
PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES	11.795	11.795	12.576	12.576
TOTAL DES OPERATIONS DE CHANGE	108.042	108.018	80.389	80.360

Opérations sur instruments financiers à terme

TYPES D'OPERATION	31.12.2000			31.12.1999
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	TOTAL	TOTAL
	De gré à gré	Sur Marchés Organisés		
CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERETS				
Swap de taux prêteur	1.589.005		1.589.005	1.164.610
Swap de taux emprunteur	151.957		151.957	57.750
Options Swap de taux prêteur	30.000		30.000	30.000
FRA prêteur	0		0	0
FRA emprunteur	0		0	0
TOTAL	1.770.962		1.770.962	1.252.360
AUTRES OPERATIONS INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME				
Achat inst taux d'intérêt terme conditionnel	168.645	150.365	319.010	29.200
Achat autres instruments à terme conditionnel	0	0	0	0
Ventes inst taux d'intérêt terme conditionnel	231.277	150.108	381.385	103.012
Ventes inst taux change à terme conditionnel	0	0	0	0
TOTAL ACHATS / PRETEURS	1.787.650	150.365	1.938.015	1.223.810
TOTAL VENTES/EMPRUNTEURS	383.234	150.108	533.342	160.762

Note IV.2 Engagements donnés aux entreprises liées

La Caisse Régionale est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de la CNCA au bénéfice des tiers créanciers de celle-ci (cf. Note II-5).

Par ailleurs, la Caisse Régionale s'est engagée à garantir la liquidité de la CNCA à hauteur de 170.000 milliers de francs. Au 31 décembre 2000, l'utilisation était de 17.000 milliers de francs.

Note IV.3 Information sur les swaps

VENTILATION DES CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET (en milliers de francs)

CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET	Position Ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		1.000.962	770.000	

Aucun transfert entre les différentes catégories de portefeuille n'a été effectué en 2000.

NOTES V : COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note V.1 Produits nets d'intérêts (en milliers de francs)

	2000	1999
Intérêts et produits assimilés :	1.852.132	1.806.173
Sur opérations avec les établissements de crédit	8.104	5.196
Sur opérations internes au Crédit Agricole	218.659	190.661
Sur opérations avec la clientèle	1.548.248	1.535.727
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	34.646	45.319
Autres intérêts et produits assimilés	42.475	29.270
Intérêts et charges d'intérêts :	1.195.540	1.138.569
Sur opérations avec les établissements de crédit	97	144
Sur opérations internes au Crédit Agricole	1.095.994	1.074.534
Sur opérations avec la clientèle	50.514	38.277
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	12.153	8.395
Autres intérêts et charges assimilées	36.782	17.219
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	656.592	667.604

Note V.2 Revenus des actions

TYPE DE PORTEFEUILLE (en milliers de francs)

TYPE DE PORTEFEUILLE	REVENUS ANNEE 2000	REVENUS ANNEE 1999
TITRES DE PLACEMENT	431	628
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	67.934	52.545
TOTAL	68.365	53.173

Note V.3 Commissions

VENTILATION DES COMMISSIONS (en milliers de francs)

TYPES DE COMMISSIONS	31.12.2000			31.12.1999		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
Sur opérations avec les Ets de Crédits	784	539	245	1.289	513	776
Sur opérations internes au Crédit Agricole	180.434	19.885	160.549	170.164	14.883	155.281
Sur opérations avec la clientèle	160.092	1.668	158.424	141.764	2.399	139.365
Sur opérations sur titres	0	0	0	200	0	200
Sur opérations de change	4.977	34	4.943	5.591	30	5.561
Sur Opération S/ Inst fin à terme et autres opérations du Hors bilan	1	0	1	4	0	4
Sur prestations de services financiers	252.128	31.715	220.413	211.533	28.247	183.286
TOTAL	598.416	53.841	544.575	530.545	46.072	484.473

PRESTATIONS DES SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS

(en milliers de francs)

TYPE DE PRODUITS	MONTANT 2000	MONTANT 1999
- Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres	36.743	29.551
- Produits nets sur moyens de paiement	94.884	85.184
- Commissions d'assurance vie	60.633	44.983
- Commissions assurance IARD	29.703	24.331
- Autres produits nets de services financiers	- 1.549	- 762
TOTAL	220.414	183.287

Note V.5 Informations relatives aux Résultats des Activités Bancaires

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2000

(en milliers de francs)

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 – Banque de Proximité 1.1 En France	724.957	544.576		83.132	1.352.665
2 . Gestion pour compte propre et divers			49.203		49.203
TOTAUX	724.957	544.576	49.203	83.132	1.401.868

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 1999

(en milliers de francs)

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 – Banque de Proximité 1.1 En France	707.163	460.143		108.047	1.275.353
2 . Gestion pour compte propre et divers			79.614		79.614
TOTAUX	707.163	460.143	79.614	108.047	1.354.967

Note V.6 Résultats des opérations sur titres de placement

RESULTAT DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT (en milliers de francs)

RUBRIQUES	MONTANT 2000	MONTANT 1999
Dotations aux provisions	2.070	67
Reprises de provisions	19	2.334
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX PROVISIONS	- 2.051	2.267
Plus-values de cessions réalisées	48.879	60.220
Moins-values de cessions réalisées	0	22
SOLDE DES PLUS ET MOINS VALUES DE CSSIONS	48.879	60.198
Frais d'acquisition	162	46
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	46.666	62.419

Note V.7 Frais de personnel

VENTILATION DES FRAIS DE PERSONNEL (en milliers de francs)

FRAIS DE PERSONNEL	MONTANT 2000	MONTANT 1999
- Salaires et traitements (1) :	297.888	281.330
- Charges sociales :	146.581	140.145
- Dont charges de retraite	29.439	28.026
- Intéressement	12.989	7.267
- Participation	13.169	17.039
- Impôts et taxes sur rémunérations	34.897	33.768
- Transfert de charges	- 32	0
TOTAL	505.492	479.549

(1) Les refacturations de charges de frais de personnel sont déduites du poste " salaires et traitements ".
La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a signé en 2000 au bénéfice de son personnel, un accord d'intéressement.

Note V.8 Provisions sur créances et hors-bilan

COÛT DU RISQUE (en milliers de francs)

PROVISIONS ET REPRISES LIEES AUX CREANCES ET OPERATIONS DE HORS-BILAN	MONTANT 2000	MONTANT 1999
PROVISIONS CONSTITUEES	265.381	266.915
Provisions sur créances :	247.834	243.164
Autres provisions	17.547	23.751
REPRISES DE PROVISIONS	284.508	300.976
Reprises de provisions sur créances :	265.434	286.401
Autres reprises de provisions	19.074	14.575
PROVISIONS NETTES	- 19.127	- 34.061
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES NON COUVERTES PAR PROVISIONS	12.672	7.981
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES COUVERTES PAR PROVISIONS	90.876	127.202
RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	10.958	9.765
SOLDE EN PERTE	73.463	91.357

Le ratio des Créances Douteuses et Litigieuses sur créances globales de la clientèle est de 4,8 % à la date du 31 décembre 2000. Le taux de couverture de ces mêmes créances douteuses s'élève à 71,5 %. Ces ratios étaient respectivement de 5,3 % et 70,50 % au 31 décembre 1999.

L'activité crédit connaît depuis plusieurs années un fort développement dans un environnement économique favorable, ce qui a pour conséquence une forte baisse du risque et donc de la couverture globale des crédits par provision. De plus on constate sur la fin de l'exercice une progression des encours pré-cdl sur certains secteurs.

Dans ce contexte, il a été décidé de doter pour la première fois au 31 décembre 2000 une provision pour risques et charges d'un montant de 13.600 milliers de francs calculée principalement sur les crédits à la consommation, à l'habitat, aux professionnels et à l'agriculture. Cette provision, qui a été réintégrée fiscalement, est déterminée sur la base des sinistres observés depuis l'exercice 1994.

RESULTAT NET SUR ACTIF IMMOBILISE (en milliers de francs)

PROVISIONS ET REPRISES LIEES AUX IMMOBILISATIONS FINANCIERES	MONTANT 2000	MONTANT 1999
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
PROVISIONS CONSTITUEES :		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	6.562	1.266
REPRISES DE PROVISIONS CONSTITUEES :		
- Sur titres d'investissement	0	129
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	16	229
EXCEDENT DES PROVISIONS CONSTITUEES SUR LES REPRISES (1)		
- Sur titres d'investissement	0	129
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	- 6.546	- 1.037
PLUS-VALUES DE CESSIONS REALISEES		
- Sur titres d'investissement	78	0
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	1.785	255
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement	0	0
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	0	1.422
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE DES PLUS ET MOINS- VALUES REALISEES (2)		
- Sur titres d'investissement	78	0
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	1.785	- 1.167
RESULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1+2)	- 4.683	- 2.075
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	626	819
- Moins-values de cession	1.303	2.379
SOLDE EN PERTE OU BENEFICE (3)	- 677	- 1.560
RESULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS (1+2+3)	- 5.360	- 3.635

Note V.10 *Charges et produits exceptionnels*

VENTILATION RESULTAT EXCEPTIONNEL (en milliers de francs)

ELEMENTS	MONTANT 2000	MONTANT 1999
PRODUITS EXCEPTIONNELS	37.382	28.872
Fonds de préretraite	36.156	0
Transfert provision Épargne Logement de la Caisse Nationale	0	25.637
Compensation E. L sur Fonds de Garantie des Dépôts	1.226	3.235
CHARGES EXCEPTIONNELLES	117.924	62.539
Fonds de préretraite, charges de l'exercice (1)	29.676	0
Fonds de préretraite, provision	46.790	42.461
Passage An 2000 (1)	1.399	7.638
Préparation Euro, charges de l'exercice (1)	8.190	1.332
Préparation Euro, provision	20.398	0
Cotisation au Fonds de Garantie des Dépôts	3.255	7.117
Autres charges Exceptionnelles (1)	8.216	3.991
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 80.542	- 33.667

(1) Ces dépenses ont normalement été enregistrées en charges de fonctionnement. Elles ont ensuite fait l'objet d'une comptabilisation dans cette rubrique en utilisant les comptes transfert de charges.

Note V.11 Impôt sur les bénéfices

VENTILATION DE L'IMPOT (en milliers de francs)

IMPOTS SUR LES BENEFICES	MONTANT 2000	MONTANT 1999
VENTILATION DE L'IMPOT	131.995	141.886
Partie afférente au résultat ordinaire	150.675	148.623
Partie afférente au résultat exceptionnel	- 18.680	- 6.737
TOTAL	131.995	141.886

NOTES VI : AUTRES INFORMATIONS

Note VI.1 Effectif

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIES

VENTILATION DES EFFECTIFS	MONTANT 2000	MONTANT 1999
CADRES	294	305
TECHNICIENS ANIMATEURS D'UNITE	668	665
EMPLOYES	614	572
TOTAL	1.576	1.542

Note VI.2 Situation fiscale latente

(en milliers de francs)

ELEMENTS	MONTANT 2000	MONTANT 1999
IMPOTS DIFFERES ACTIF	153.389	137.891
Droit au bail	2.878	2.000
Charges à payer non déductibles	5.511	7.165
Provisions pour risques et charges non déductibles	44.769	27.930
FRBG non déductible - Épargne Logement	36.700	35.318
Plus values latentes sur OPCVM	63.531	65.478
IMPOTS DIFFERES PASSIF	1.016	1.151
Provisions réglementées	1.016	1.151

Note VI.3 Proposition d'affectation du résultat (en milliers de francs)

Proposition d'affectation du résultat (en milliers de francs)	
Résultat au bilan	204.140
Intérêts aux parts sociales à 4,00 %	-14.654
Dividendes aux CCI (1)	-14.570
Reste à répartir	174.916
Réserve spéciale des plus values à long terme	0
Affectation des fl à la réserve légale	-131.187
Solde à la disposition de l'Assemblée Générale	43.729
Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale :	
Affectation à la réserve facultative	- 43.729

(1) La part des dividendes afférente aux CCI que la Caisse Régionale détiendrait à la date de la mise en paiement fera l'objet d'une inscription en réserve facultative.

NOTES VII : PRESENTATION DES COMPTES EN EURO

BILAN SIMPLIFIE AU 31 DECEMBRE 2000 (en milliers d'Euros)

ACTIF	2000	1999	PASSIF	2000	1999
Opérations interbancaires et assimilées	45.369	61.321	Opérations interbancaires et assimilées	741	6.431
Opérations internes au Crédit Agricole	447.019	506.648	Opérations internes au Crédit Agricole	3.201.689	3.276.530
Opérations avec la clientèle	3.996.723	3.853.744	Comptes créditeurs de la clientèle	1.224.862	1.123.666
Obligations et autres titres à revenu fixe	74.951	77.936	Dettes représentées par un titre	32.739	11.636
Actions et autres titres à revenu variable	168.488	152.155	Autres passifs et Comptes de régularisation	93.794	81.505
Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées	224.583	212.227	Provisions pour risques et charges	30.665	23.347
Immobilisations corporelles et incorporelles	58.268	58.851	Dettes subordonnées et dépôts de garantie à caractère mutuel	73.921	75.225
Actions propres	138	30	Fonds pour risques bancaires généraux	17.713	17.229
Autres actifs et comptes de régularisation	77.695	81.366	Capitaux propres hors FRBG	417.110	388.709
TOTAL ACTIF	5.093.234	5.004.278	TOTAL PASSIF	5.093.234	5.004.278

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'Euros)

	2000	1999
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	100.097	101.775
Revenus des titres à revenu variable	10.422	8.106
Produits nets des commissions	83.020	73.857
Produits nets des opérations financières	7.501	10.055
Autres produits nets d'exploitation	12.674	12.770
PRODUIT NET BANCAIRE	213.714	206.563
Charges générales de fonctionnement		
Frais de personnel	77.062	73.107
Autres frais administratifs	50.050	49.466
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	10.580	10.175
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	76.022	73.815
Coût du risque	- 11.199	- 13.927
RESULTAT D'EXPLOITATION	64.823	59.888
Résultat net sur actifs immobilisés	- 818	- 554
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	64.005	59.334
Résultat net exceptionnel	- 12.279	- 5.133
Impôt sur les bénéfices	- 20.123	- 21.630
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées	- 483	- 4.596
RESULTAT NET	31.121	27.975

ANNEXE AUX COMPTES
CONSOLIDÉS ANNUELS



BILAN CONSOLIDE de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales
(en milliers de francs)

ACTIF	2000	1999
Opérations de trésorerie et interbancaires	297.602	402.236
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	297.207	370.791
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	395	31.445
Opérations internes au CA :	2.932.254	3.323.393
Comptes ordinaires	4.634	10.782
Comptes et avances à terme	2.927.620	3.312.611
Opérations avec la clientèle :	26.216.788	25.278.899
Créances commerciales	274.584	203.036
Autres concours à la clientèle	25.461.946	24.710.431
Comptes ordinaires débiteurs	480.258	365.432
Opérations sur titres	1.596.851	1.509.294
Obligations et autres titres à revenu fixe	491.643	511.225
Actions et autres titres à revenu variable	1.105.208	998.069
Valeurs immobilisées	1.848.099	1.778.313
Participations, parts dans les entreprises liées et autres	1.473.168	1.392.120
Immobilisations corporelles et incorporelles	374.931	386.193
Comptes de régularisation et actifs divers	653.313	665.507
Autres actifs	219.414	243.459
Comptes de régularisation	432.997	421.849
Actions propres	902	198
TOTAL ACTIF	33.544.907	32.957.641

PASSIF	2000	1999
Opérations interbancaires et assimilées	8.080	53.130
Banques centrales, C.C.P.		
Dettes envers les établissements de crédit	8.080	53.130
Opérations internes au CA :	20.894.980	21.402.038
Comptes ordinaires	97.788	1.127.389
Comptes et avances à terme	20.797.192	20.274.649
Comptes créditeurs de la clientèle	8.034.573	7.370.762
Comptes d'épargne à régime spécial	70.189	88.999
Autres dettes	7.964.384	7.281.763
Dettes représentées par un titre	214.750	76.329
Comptes de régularisation et passifs divers	609.209	526.785
Autres passifs	111.826	107.346
Comptes de régularisation	497.383	419.439
Provisions et dettes subordonnées	482.545	430.969
Provisions pour risques et charges	173.871	122.520
Dettes subordonnées	308.674	308.449
Fonds pour risques bancaires généraux	123.704	124.294
Capitaux propres	3.177.066	2.973.334
Capital souscrit	701.484	697.421
Primes d'émission	438.044	432.703
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion	1.811.647	1.624.170
Résultat de l'exercice	225.891	219.040
TOTAL PASSIF	33.544.907	32.957.641

HORS-BILAN CONSOLIDE de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales
(en milliers de francs)

	2000	1999
1° ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	3.398.926	4.015.357
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	170.000	330.000
Engagements en faveur de la clientèle	3.228.926	3.685.357
Engagements de garantie	570.186	537.192
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	41.051	48.241
Engagements d'ordre de la clientèle	529.135	488.951
2° ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	274.821	304.738
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	274.821	304.738
Engagements de garantie	1.825.685	1.741.584
Engagements reçus d'établissements de crédit	386.970	503.631
Engagements internes au Crédit Agricole	1.438.715	1.237.953

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales
(en milliers de francs)

	2000	1999
Produits et charges d'exploitation bancaire		
+ Intérêts et produits assimilés :	1.852.133	1.777.000
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	8.105	5.197
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations internes au Crédit Agricole	261.009	190.661
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1.548.249	1.535.725
+ Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	34.646	45.319
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		
+ Autres intérêts et produits assimilés	124	98
- Intérêts et charges assimilées	1.165.315	1.095.652
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	97	144
- Intérêts et charges assimilées sur opérations internes au Crédit Agricole	1.102.537	1.047.174
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	50.513	38.278
- Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	12.153	8.395
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés	15	1.661
- Autres intérêts et charges assimilées		
+ Revenus des titres à revenu variable	68.365	53.173
+ Commissions (produits)	606.292	506.214
- Commissions (charges)	53.840	46.071
+ Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	2.536	17.149
+ Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction		
+ Solde en bénéfice des opérations de change	1.382	1.573
+ Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	1.154	15.576
- Pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	0
- Solde en perte des opérations sur titres de transaction	0	0
- Solde en perte des opérations sur titres de placement	0	0
- Solde en perte des opérations de change	0	0
- Solde en perte des opérations sur instruments financiers	0	0
+ Gains sur opérations des portefeuilles de placement	46.666	62.419

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales
(en milliers de francs)

	2000	1999
Autres produits et charges ordinaires (suite)		
+ Autres produits d'exploitation	92.714	113.699
+ Autres produits d'exploitation bancaire	81.040	81.064
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	11.674	32.635
- Autres charges d'exploitation	17.778	9.084
- Autres charges d'exploitation bancaire	16.217	8.384
- Autres charges d'exploitation non bancaire	1.561	700
PRODUIT NET BANCAIRE	1.431.773	1.378.847
- Charges générales d'exploitation	833.669	801.011
- Frais de personnel	505.525	479.550
- Autres frais administratifs	328.144	321.461
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	73.300	71.158
- Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	524.804	506.678
Coût du risque (-)	79.620	98.334
RESULTAT D'EXPLOITATION	445.184	408.344
Gains sur actifs immobilisés		
Pertes sur actifs immobilisés	5.360	3.635
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	439.824	404.709
Produits et charges exceptionnels	- 80.332	- 33.182
+ Produits exceptionnels	37.592	29.357
- Charges exceptionnelles	117.924	62.539
Impôt sur les bénéfices	- 134.191	- 114.224
Excédent des dotations des fonds pour risques bancaires généraux		- 38.262
Excédent des reprises des fonds pour risques bancaires généraux	590	
RESULTAT NET	225.891	219.041

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales
(en milliers de francs)

	2000	1999
Intérêts et Produits assimilés	1.852.133	1.777.000
Intérêts et Charges d'intérêts	1.165.315	1.095.652
Revenus des titres à revenu variable	68.365	53.173
Commissions (produits)	606.292	506.214
Commissions (charges)	53.840	46.071
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	2.536	17.149
Gains sur opérations des portefeuilles de placement	46.666	62.419
Autres produits d'exploitation bancaire	92.714	113.699
Autres charges d'exploitation bancaire	17.778	9.084
PRODUIT NET BANCAIRE	1.431.773	1.378.847
Charges générales d'exploitation	833.669	801.011
Frais de personnel	505.525	479.550
Autres frais administratifs	328.144	321.461
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	73.300	71.158
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	524.804	506.678
Coût du risque	79.620	98.334
RESULTAT D'EXPLOITATION	445.184	408.344
Résultat net sur actifs immobilisés	- 5.360	- 3.635
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	439.824	404.709
Résultat net exceptionnel	- 80.332	- 33.182
Impôt sur les bénéfices	- 134.191	- 114.224
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux	590	- 38.262
RESULTAT NET	225.891	219.041

REGLES COMPTABLES PROPRES AUX COMPTES CONSOLIDES

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Première application de la nouvelle réglementation relative aux règles de consolidation

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000, le groupe Crédit agricole applique le règlement n° 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation bancaire et financière.

Les principales modifications apportées par l'application du règlement 99.07 du CRC et concernant la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou sont les suivantes :

- la notion d'impôts différés est sensiblement élargie, ceux-ci devant être constatés dès lors qu'une différence temporaire est constatée, sans qu'il ne soit tenu compte du caractère probable ou non de la réalisation de la charge correspondante,

- les entités créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations bancaires ou financières pour le compte de la société mère (entités " ad hoc ") doivent en principe, si la Caisse régionale en détient le contrôle exclusif, être consolidées par intégration globale.

Cependant, à titre dérogatoire, ces entités peuvent ne pas être consolidées dès lors qu'un certain nombre de conditions sont satisfaites (cf paragraphe 2.4 " Autres informations ").

Cette première mise en application du règlement 99.07 du Comité de réglementation comptable n'entraîne pas, pour la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou, un impact significatif susceptible de nuire à la comparabilité de cet arrêté avec celui du 31 décembre 1999.

Par conséquent, les états financiers relatifs au 31 décembre 1999 n'ont pas été retraités, et il n'a pas été établi de comptes pro forma selon la nouvelle méthodologie de consolidation.

Première application de la nouvelle réglementation relative à la présentation des comptes consolidés des établissements de crédit

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2000, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou applique l'avis 00. 08 du CNC relatif à la présentation des comptes consolidés des établissements de crédit, à l'exception des dispositions relatives au reclassement dans le Produit net bancaire des provisions, récupérations sur créances amorties et pertes sur créances irrécupérables concernant les intérêts sur créances douteuses.

1.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale et des 59 Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre ainsi constitué répond aux dispositions du règlement 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable.

1.2 Application au Crédit Agricole de la notion d'Entité Consolidante :

Le règlement 99.07 du Comité de la réglementation comptable prévoit les dispositions suivantes (paragraphe 1001) :

" Les réseaux d'établissements de crédit dotés d'un organe central, au sens de l'article 20 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, ont la possibilité de définir en leur sein une ou plusieurs entités consolidantes. Chacune de ces entités consolidantes est constituée d'un ensemble d'établissements de crédit affiliés

directement ou indirectement à cet organe central ainsi que de ce dernier éventuellement. Chacune de ces entités pourra être considérée comme une entreprise consolidante au sens du présent paragraphe. "

En application de cette Instruction, les 59 Caisses Locales et la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou forment l'entité consolidante définie par les textes rappelés ci-dessus. Les comptes consolidés de cette entité ont été établis en utilisant la méthode de l'intégration globale.

1.3 Principes Comptables Généraux Retenus

Les états financiers du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par la CNCA, agissant en tant qu'Organe Central et chargée d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

1.3.1 Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La note méthodologique n°1 des Dispositions Réglementaires aux Etats Périodiques, diffusée par la Commission Bancaire, a défini la nature des créances impayées et douteuses.

+ Impayés

Sont qualifiées d'impayées, les échéances de toute nature impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois.

+ Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel, impayées depuis trois mois en tout état de cause et de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier ou présentant un caractère contentieux.

Les crédits accordés aux collectivités locales font exception à la règle ; leur transfert en créances douteuses n'intervient qu'après 9 mois d'impayés.

Les créances sur la clientèle, dont le recouvrement est devenu incertain, font l'objet d'une provision par dotation au compte de résultat destinée à couvrir la perte potentielle qui en résultera.

En outre, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, conformément aux normes fixées par la Commission Bancaire, provisionne à 100 % les intérêts courus échus et non échus sur créances douteuses.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

+ Risques-pays

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou n'a pas de risques-pays.

1.3.2 Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90.01 et 95.04 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'Instruction 94.05 de la Commission Bancaire, l'Instruction 2000-JJ de la Commission Bancaire et l'avis 00.09 du Conseil National de la Comptabilité.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Il s'agit de titres acquis en vue d'en tirer une plus-value au terme d'une durée de 6 mois maximum. Lors de leur entrée dans le patrimoine, ces titres sont comptabilisés au bilan à leur valeur d'acquisition frais et coupon couru inclus. Lors de la clôture de l'exercice ou d'un arrêté comptable, ils sont évalués au cours du jour le plus récent ; le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en charges ou en produits.

Il n'est pas constaté de prime ou de décote pour les titres à revenu fixe inscrits dans cette catégorie.

Au-delà d'une période de détention de six mois, les titres de transaction sont reclassés dans l'une des autres catégories de titres. Ce reclassement s'effectue au prix de marché du jour du transfert.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres acquis avec un objectif de détention supérieur à 6 mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d'inventaire est le dernier cours connu.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet de provision pour dépréciation.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est étalée sur la durée de vie du marché interbancaire, les différences sont échelonnées de façon actuarielle.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance. Les titres sont adossés en taux et en liquidité.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement (cf. § 2.).

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l'instruction n° 94.05 de la Commission Bancaire, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêtés des comptes, il existe une forte probabilité que les titres soient cédés avant leur échéance ou qu'il existe un risque de contrepartie.

1.3.3 Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

✦ Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

✦ Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

✦ Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

1.3.4 Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation, soit principalement :

✦ Immeubles	:	linéaire	15 à 33 ans
✦ Agencements	:	linéaire	8 à 10 ans
✦ Matériel informatique	:	dégressif ou linéaire	4 à 7 ans
✦ Matériel spécialisé	:	linéaire ou dégressif	4 à 5 ans
✦ Mobilier	:	linéaire	8 à 10 ans

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

1.3.5 Conventions de garantie internes

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, actionnaires de la Caisse Nationale de Crédit Agricole et au profit de cette dernière, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est engagé dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de la Caisse Nationale de Crédit Agricole au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, la CNCA (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Rural et confirmée par la Loi Bancaire) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

1.3.6 Engagements en matière de retraite, de préretraite

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a souscrit auprès d'un organisme externe un contrat pour le versement des indemnités de départ en retraite et préretraite.

Le régime de retraite des salariés étant celui de la MSA, le Crédit Agricole ne porte pas dans ses comptes d'engagements " retraite ", les engagements ne portant que sur les indemnités de départ à la retraite ou à la préretraite.

1.3.7 Conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêtés ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRB n° 89-01 et 89-02 et des instructions 89-04 et 89-05 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas de position de change significative.

1.3.8 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

En application du règlement 90-02 du CRB, est enregistrée dans le compte " Fonds pour risques bancaires généraux ", la provision pour régularisation des charges et produits d'épargne logement.

1.3.9 Swaps de taux d'intérêt ou de devises et assimilés

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

✦ Maintien de positions ouvertes isolées destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrat font l'objet d'une provision pour risques et charges.

✦ Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.

✦ Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan. Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

1.4 Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Il n'a été procédé à aucun changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2000, la nouvelle réglementation relative à l'évaluation et à la comptabilisation des titres à revenu variable (instruction 2000-JJ de la Commission Bancaire et avis 00.09 du Conseil National de la Comptabilité).

Concernant la présentation des comptes au 31 décembre 2000, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique pour la première fois les dispositions des avis 00.07 et 00.08 du Conseil national de la Comptabilité relatifs aux documents de synthèse des établissements de crédit, à l'exception de celles prévoyant le classement en Produit net bancaire des provisions, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses.

La ventilation du Produit net Bancaire au 31 décembre 1999 a été retraitée pour le rendre comparable à celui du 31 décembre 2000.

2. RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

2.1 Les principaux retraitements et éliminations

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées ont été effectués.

Peuvent être jugés significatifs, les retraitements atteignant les seuils suivants :

- 1% des capitaux propres et 0,5% du total de bilan,
- 1% du résultat net et 0,5% des produits et 1% des charges.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au groupe régional est éliminé, et particulièrement les opérations relatives aux comptes-courants bloqués des Caisses Locales, ainsi que les intérêts aux parts versés par la Caisse Régionale aux Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Retraitement des non valeurs : Les frais d'émission, d'augmentation de capital ainsi que les frais d'établissement constituent pour leur intégralité une charge de l'exercice.

Les provisions à caractère de réserves sont, après application éventuelle de l'imposition différée, reprises aux comptes de réserves ou de résultat en fonction de leur origine.

Les provisions fiscalement réglementées sont éliminées par réincorporation au crédit des réserves ou du compte de résultat.

Ces provisions étant fiscalement déductibles, l'impact de leur élimination sur l'imposition différée est pris en compte par la constatation d'un impôt différé passif.

En matière d'amortissements, les amortissements dégressifs sont maintenus dans les comptes consolidés lorsqu'ils correspondent à une dépréciation économiquement justifiée.

2.2 Les impôts différés

2.2.1 Principes généraux

Les différences temporaires résultant du décalage entre l'imposition (ou la déduction) d'une opération et l'exercice de rattachement comptable ont été dégagées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation. Les flux de l'exercice ont été enregistrés en compte de résultat, selon la méthode du report variable.

En application de la règle de prudence, les déficits reportables ne sont pas retenus dans le calcul de l'impôt différé, sauf circonstances constituant une très forte probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Le taux d'imposition appliqué intègre la contribution additionnelle de 10% prévue par la loi de finance rectificative pour 1995, et la contribution sociale sur les bénéfices mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000, égale à 3,3% de l'impôt brut diminué d'un abattement de 5 millions de francs.

Le taux d'impôt différé retenu s'établit par conséquent à 36,66%, auquel s'ajoute un taux de 3,3% pour la partie de l'impôt brut excédant 5 millions de francs.

Le net d'impôt différé figure à l'actif ou au passif du bilan à la rubrique "Comptes de régularisation et divers".

2.2.2. Principaux éléments

Les principaux éléments constitutifs de la fiscalité différée sont essentiellement des impôts différés actif :

- Les dotations aux amortissements et provisions déductibles ultérieurement, la provision pour régularisation des charges et produits de l'épargne logement, ainsi que les impôts payés par avance sur les plus-values latentes constatées sur les O.P.C.V.M. Concernant ce dernier point, l'impôt différé actif a été calculé en prenant pour référence le dernier taux d'impôt voté, applicable au 31 décembre 2000, et non celui constaté lors de l'imposition de la plus value-latente.

2.2.3 Impôt de distribution

Aucune provision n'est constituée dans les comptes consolidés pour les impôts dus sur la distribution des réserves de la Caisse Régionale, celles-ci étant considérées comme investies de manière permanente.

De même, le complément d'impôt sur les réserves de plus-values à long terme ayant supporté l'impôt et qui devrait être payé si ces réserves étaient distribuées n'a pas été provisionné ; elles ne sont pas, en principe, distribuées par la Caisse Régionale.

2.3 Le crédit-bail

En application du principe de prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique et conformément aux principes de consolidation, les contrats de crédit bail pour lesquels l'option d'achat sera certainement exercée, font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit.

Dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

Ce même principe s'applique aux contrats de location financière de longue durée.

Au titre de l'exercice 2000, l'application de ces principes a conduit au retraitement de 3.118 milliers de francs dans le compte de résultat et de - 5.497 milliers de francs en ce qui concerne les comptes de réserves.

2.4 Autres Informations

Le règlement 99.07 du Comité de réglementation comptable prévoit, dans son paragraphe 10052, la

consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif.

L'article 51 de ce même règlement autorise, à titre dérogatoire, que cette consolidation ne soit mise en œuvre qu'à l'issue d'une période de 5 ans sous réserve que certaines conditions suivantes soient réunies :

- aucun nouvel investissement n'est effectué dans l'entité considérée par l'entreprise consolidante ou par une entreprise consolidée, et l'entité ne réalise aucune nouvelle opération financée par l'entreprise consolidante ou une entreprise consolidée,

- l'entité doit avoir cessé d'exister au plus tard le 1^{er} janvier 2005,

- une information est donnée en annexe sur l'activité, les actifs, les passifs et les résultats latents et réalisés de ces entités non consolidées.

Fonds dédiés concernés qui ne sont pas retenus dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2000 :

- INDOCAM : Force Touraine Poitou pour 260.709 milliers de francs, plus value latente de 24.147 milliers de francs.

- BFT : TP Rendement pour 393.106 milliers de francs, P.V latente de 65.642 milliers de francs.

1. DÉTAIL DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION		Président
Désignation		
Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou 18, rue Salvador Allende 86000 POITIERS		Noël DUPUY
Liste des Caisses Locales :		
AMBOISE	51, Rue Nationale 37400 AMBOISE	Bernard HESNAULT
AZAY LE RIDEAU	9, Rue Carnot 37190 AZAY LE RIDEAU	J.Pierre DUVEAU
BLERE	41, Rue des Déportés 37150 BLERE	Alain GODEAU
BOURGUEIL	28, Rue Pasteur 37140 BOURGUEIL	Rémy COUTANCE
CH. LA VALLIERE	8, Av. GL Leclerc 37330 CH. LA VALLIERE	Albert FLEUREAU
CHATEAURENAULT	7, Rue de la République 37110 CHATEAURENAULT	Micheline LEHOUX
NEUVY LE ROY	11, Rue du 11 Novembre 37370 NEUVY LE ROY	Patrick CINTRAT
CHINON	72, Rue de l'Hôtel de Ville 37500 CHINON	Pascal FONFREDE
TOURS LA RICHE	20, Place J.Jaurès 37000 TOURS	Marcel BOUILLON
LE GRAND PRESSIGNY	Rue des Tanneries 37350 LE GRAND PRESSIGNY	Guy DUPORT
SAVIGNE S/ LATHAN	22, Av. des Tourelles 37340 SAVIGNE S/ LATHAN	Hervé de BRIANCON
DESCARTES	13, Rue du Commerce 37160 DESCARTES	Christophe GUILLARD
LANGAIS	16, Place du 14 juillet 37130 LANGAIS	Serge COUSSEAU
LIGUEIL	57, Rue Aristide Briand 37240 LIGUEIL	Jacques BESNARD
L'ILE BOUCHARD	31, Av. des Presles 37220 L'ILE BOUCHARD	Philippe ONDET
LOCHES	1, Rue de Tours 37600 LOCHES	Philippe BRUNEAU
MONTRESOR	6, Route de Beaumont Village 37460 MONTRESOR	Olivier FLAMAN
NEUILLE PT PIERRE	15, Rue du Commerce 37360 NEUILLE PT PIERRE	Gabriel PIEGU
PREUILLY S/ CLAISE	13, Grande rue 37290 PREUILLY S/ CLAISE	Michel LAVERGNE
RICHELIEU	30, Rue Henri Proust 37120 RICHELIEU	Pierre BOUREAU
STE MAURE	4, Rue St Michel 37800 STE MAURE	Guy LANDREAU
TOURS NORD ST CYR	27, Av. Maginot 37100 TOURS	Patrice VALLEE
VOUVRAY	1 et 3 Rue de la République 37210 VOUVRAY	Daniel ALLIAS
JOUE LES TOURS	17, Rue A.Briand 37300 JOUE LES TOURS	Henri VEDRENNE
VALLEE DE L'INDRE	2, Rue Nationale 37250 MONTBAZON	Noël DUPUY
LUYNES	2, Rue de la République 37230 LUYNES	Patrick POIRIER
ST PIERRE	39, Av. de la République 37700 ST PIERRE	François SOULET
CHAMBRAY LES TOURS	Centre Ccial La Vrillonnerie 37170 CHAMBRAY	Jacques MERLE
VAL DE LOIRE	Bd Winston Churchill 37041 TOURS	Philippe BIZIEUX
AVAILLES	Rue du 11 Novembre 86460 AVAILLES	Jacky CHARRUAULT
CHATELLERAULT	50, Bd Blossac 86100 CHATELLERAULT	Michel ARNAULT
CHAUVIGNY	21, Place du Marché 86300 CHAUVIGNY	Claude FOUCHER
CIVRAY	7, Rue des Doves 86400 CIVRAY	Odet TRIQUET
CHARROUX	Place des Halles 86250 CHARROUX	Yves GARGOUIL

PERIMETRE DE CONSOLIDATION		
	Désignation	Président
Liste des Caisses Locales (suite):		
COUHE VERAC	35, Place de la Marne 86700 COUHE VERAC	Guy PAUTROT
GENCAY	Rue Edmond Thiaudière 86160 GENCAY	Christian VIGNES
ISLE JOURDAIN	14, Av. Pasteur 86150 ISLE JOURDAIN	Roger DURAND
LENCLOÏTRE	9, Place du Général Pierre 86140 LENCLOÏTRE	Bernard BOYER
LOUDUN	Bd Loches et Matras 86200 LOUDUN	Michel BILOE
LES TROIS MOUTIERS	Av. d'Autmetz 86120 LES TROIS MOUTIERS	Michel CAILLETEAU
LUSIGNAN	2, Rue Carnot 86600 LUSIGNAN	Rémy VIERFOND
LUSSAC	29, Av. du Dr. Dupont 86320 LUSSAC	Gérard COURAULT
MIREBEAU	Place de la République 86110 MIREBEAU	Louis REAU
ST JEAN DE SAUVES	Place du Marché 86330 ST JEAN DE SAUVES	Bernard MASSICOT
MONTMORILLON	19, Bd Strasbourg B.P. N° 51 86501 MONTMORILLON	Hervé de MONVALLIER
MONTS S/ GUESNES	Rue du Château 86420 MONTS S/ GUESNES	Paul ROY
NEUVILLE	Place Joffre 86170 NEUVILLE	Marc DENIS
DANGE ST ROMAIN	Rue Jules Ferry 86220 DANGE ST ROMAIN	Bernard CHAUSSE
PLEUMARTIN	Av. de Hargarten 86450 PLEUMARTIN	Hubert BERNARD
ST GERVAIS	Place Centrale 86230 ST GERVAIS	Joseph FAULCON
ST SAVIN	Place de la Libération 86310 ST SAVIN	Bernard CHAUSSEBOURG
LA TRIMOUILLE	20, Rue Octave Bernard 86290 LA TRIMOUILLE	Marc NICOLAS
VIVONNE	15, Av. de la Plage 86370 VIVONNE	Gérard ALPHONSE
VOUILLE	14 Place de la Barre 86190 VOUILLE	Pierre MANCEAU
ST GEORGES LES BX	Impasse Ancienne Gendarmerie 86130 ST GEORGES	Raymond MARTINEAU
SAINTE JULIEN L'ARS	32, Rue de Chauvigny 86800 SAINTE JULIEN L'ARS	Daniel GUEDON
LA VILLEDIEU	Av. des Bosquets 86340 LA VILLEDIEU	Jean LAVENAC
POITIERS	18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Michel THONNEAU
DEPARTEMENTALE	18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Françoise BERGEON

2. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Variations des capitaux propres consolidés (en milliers de francs)	
CAPITAL AU 31.12.1999	697.421
-Variation de capital	4.063
CAPITAL AU 31.12.2000	701.484
-Primes liées au capital au 31.12.1999	432.703
- Variation de la prime d'émission	5.341
- Variation de la prime de fusion	0
PRIMES LIEES AU CAPITAL AU 31.12.2000	438.044
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.1999	1.624.170
- Résultat consolidé au 31.12.1999	219.040
- Intérêts aux parts sociales versés par CR	- 19.037
- Dividendes aux CCI	- 12.526
- Variation des réserves de réestimation	0
- Variation des réserves de conversion	0
- Variations des réserves sociales consécutives aux opérations de fusions	0
- Autres variations – Ecart conversion Euro	0
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.2000	1.811.647

3. CHARGE FISCALE

(en milliers de francs)

CHARGE FISCALE	2000	1999
Charge d'impôt courant de l'exercice	141.891	148.773
• Sur le résultat ordinaire	160.571	155.510
• Sur le résultat exceptionnel	- 18.680	- 6.737
TOTAL	141.891	148.773
Produit d'impôt différé de l'exercice	- 7.700	- 34.549
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	134.191	114.224

4. PRESENTATION DES COMPTES EN EURO

BILAN CONSOLIDE de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales

(en milliers d'Euros)

ACTIF	2000	1999	PASSIF	2000	1999
Opérations interbancaires et assimilées	45.369	61.320	Opérations interbancaires et assimilées	1.232	8.100
Opérations internes au Crédit Agricole	447.019	506.648	Opérations internes au Crédit Agricole	3.185.419	3.262.720
Opérations avec la clientèle	3.996.724	3.853.743	Comptes créditeurs de la clientèle	1.224.863	1.123.665
Obligations sur titres	243.438	230.090	Dettes représentées par un titre	32.738	11.636
Valeurs immobilisées	281.741	271.102	Autres passifs et Comptes de régularisation	92.873	80.308
Comptes de régularisation et actifs divers	99.597	101.457	Provisions et dettes subordonnées	73.564	65.701
			Fonds pour risques bancaires généraux	18.859	18.948
			Capitaux propres	484340	453.282
TOTAL ACTIF	5.113.888	5.024.360	TOTAL PASSIF	5.113.888	5.024.360

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales

(en milliers d'Euros)

	2000	1999
Intérêts et produits assimilés	282.355	270.902
Produits et charges d'intérêts	177.651	167.031
Revenus des titres à revenu variable	10.422	8.106
Commissions (produits)	92.429	77.172
Commissions (charges)	8.208	7.023
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	387	2.614
Gains sur opérations des portefeuilles de placement	7.114	9.516
Autres produits d'exploitation bancaire	14.134	17.333
Autres charges d'exploitation bancaire	2.710	1.385
PRODUIT NET BANCAIRE	218.272	210.204
Charges générales d'exploitation	127.092	122.113
Frais de personnel	77.067	73.107
Autres frais administratifs	50.025	49.006
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	11.174	10.848
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	80.006	77.243
Coût du risque	- 12.138	- 14.991
RESULTAT D'EXPLOITATION	67.868	62.252
Résultat net sur actifs immobilisés	- 817	- 554
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	67.051	61.698
Résultat net exceptionnel	- 12.247	- 5.059
Impôt sur les bénéfices	- 20.457	- 17.414
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux	90	- 5.833
RESULTAT NET	34.437	33.392

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur :

⊙ le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, établis en francs, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

⊙ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Caisse Régionale. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note II B de l'annexe qui expose les changements de présentation des comptes résultant de l'application par anticipation des dispositions du règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse des établissements de crédit.

2 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Le 12 mars 2001

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet J.J. BECOUZE et ASSOCIÉS

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Jacques BECOUZE

Philippe FOURQUET

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse régionale, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du nouveau Code de Commerce.

Le 12 mars 2001

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet J.J. BECOUZE et ASSOCIÉS

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Jacques BECOUZE

Philippe FOURQUET

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
COMPTES CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, établis en francs, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Caisse Régionale. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1-4 de l'annexe qui expose les changements de présentation des comptes résultant de l'application par anticipation des nouvelles dispositions relatives aux documents de synthèse des établissements de crédit, ainsi que de l'application du Comité de la Réglementation Comptable n° 99-07, tel que exposée dans le point 1. de l'annexe.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 12 mars 2001

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet J.J. BECOUZE et ASSOCIÉS

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Jacques BECOUZE

Philippe FOURQUET

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2001

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux Administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, les sociétaires prennent acte qu'aucune convention visée par l'article L225-38 du nouveau Code de Commerce (ancien article 101 de la loi du 24.07.1966) n'existe.

TROISIEME RESOLUTION

Renouvellement PARTIEL du Conseil d'Administration.
Sièges à pourvoir : 6

Les Administrateurs sortants sont :

- Monsieur Daniel ALLIAS
- Monsieur Serge COUSSEAU
- Monsieur Yves GARGOUIL
- Monsieur Patrice VALLEE

qui sont rééligibles et sollicitent le renouvellement de leur mandat,

- Monsieur Gérard FOURESTIER
 - Monsieur Jack SENECHAULT
- qui ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate l'augmentation de capital de 284 763,25 Euros qui passe de 75 488 079,50 Euros à 75 772 842,75 Euros par :

- augmentation de 284 763,25 Euros résultant de l'émission de 18 673 Certificats Coopératifs d'Investissement de 15,25 Euros de valeur nominale émis en paiement du dividende des Certificats Coopératifs d'Investissement existants.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à :

- 4,0 % le taux d'intérêts aux Parts Sociales pour l'exercice 2000.

- 1,70 Euro (11,15 F) net par titre, le dividende versé en numéraire aux Certificats Coopératifs d'Investissement.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, conformément aux statuts, d'accorder à chaque porteur de Certificats Coopératifs d'Investissement la possibilité d'opter pour le paiement en Certificats Coopératifs d'Investissement de la totalité du dividende afférent aux titres qu'il détient.

Les nouveaux Certificats Coopératifs d'Investissement, objet de la présente option, seront émis à une valeur représentant au moins 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende et arrondie au centième d'Euro supérieur.

Ces nouveaux Certificats auront les mêmes caractéristiques et conféreront les mêmes droits que les Certificats Coopératifs d'Investissement actuels, à l'exception de leur date de jouissance fixée au 1er janvier 2001.

Lorsque le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier de CCI, le porteur de CCI recevra le nombre entier de CCI immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire, ou immédiatement inférieur, en complétant d'une soule en espèces.

Le délai d'exercice de l'option ouverte aux titulaires de Certificats Coopératifs d'Investissement débutera le 10 avril 2001, date de détachement du dividende et s'achèvera le 4 mai 2001.

Le paiement de dividende en numéraire sera effectué à partir du 18 mai 2001.

La part des dividendes afférente aux CCI que la Caisse Régionale détiendrait à la date de la mise en paiement fera l'objet d'une inscription en réserve facultative.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution, de constater l'augmentation de capital qui en résultera.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de répartir le résultat bénéficiaire comme suit :

Résultat Bilan	204 139 781,59 F
Intérêts aux parts sociales à 4,00 %	2 233 891,37 € soit 14 653 366,81 F
Dividende aux Certificats Coopératifs d'Investissement	2 221 179,20 € soit 14 569 980,44 F
Reste à répartir	174 916 434,34 F
Affectation des 3/4 à la réserve légale	131 187 325,76 F
Solde à la disposition de l'Assemblée Générale	43 729 108,58 F
Affectation proposée par le Conseil d'Administration : Affectation à la réserve facultative	43 729 108,58 F

Les montants des intérêts aux Parts Sociales et des dividendes aux Certificats Coopératifs d'Investissement, versés au titre des trois exercices précédents, sont les suivants :

Intérêts aux Parts Sociales

Exercices	Total net versé	Taux d'intérêt net
1997	16 479 526,50 F	4,50%
1998	12 451 197,80 F	3,40%
1999	12 455 361,79 F	3,40%

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement

Exercices	Total net versé	Dividende net par CCI
1997	11 713 979,20 F	9,40 F
1998	1 825 201,44 € soit 11 972 536,61 F	1,44 € soit 9,45 F
1999	1 931 854,50 € soit 12 672 134,82 F	1,50 € soit 9,84 F

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, conformément aux dispositions de l'article L 225 - 209 du nouveau Code de Commerce, la Caisse Régionale d'opérer en bourse sur ses propres Certificats Coopératifs d'Investissement, en vue de régulariser le marché, pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 27 septembre 2002.

Pendant cette période, la Caisse Régionale pourra :

- acquérir ses propres Certificats Coopératifs d'Investissement jusqu'à concurrence de 4 % du nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement compris dans le capital social, au prix maximum de 150 Euros par Certificat Coopératif d'Investissement ;

- vendre en bourse tout ou partie des Certificats Coopératifs d'Investissement ainsi acquis, au prix minimum de 65 Euros par Certificat Coopératif d'Investissement.

Conformément au règlement COB 98-02, une note d'information concernant ce programme de rachat de Certificats Coopératifs d'Investissement a été déposée le 14 février 2001 à la Commission des Opérations de Bourse.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, à l'effet, au nom et pour le compte de la Caisse Régionale, de procéder à l'acquisition et à la vente des Certificats Coopératifs d'Investissement de la Caisse Régionale aux conditions ci-dessus énoncées et conformément à l'autorisation sus-énoncée, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire à la régularité des opérations.

NEUVIEME RESOLUTION

Renouvellement des commissaires aux comptes.

Conformément à l'article 37 des statuts, le Président propose de nommer :

- en qualité de commissaires aux comptes titulaires, pour un mandat de six exercices :

- Le Cabinet BECOUZE et ASSOCIES
32, rue de Rennes 49100 ANGERS

- Le Cabinet ERNST & YOUNG Audit
4, rue Auber 75009 PARIS

- en qualité de commissaires aux comptes suppléants, pour un mandat de six exercices :

- Monsieur Jean-Paul MESSIÉ
32, rue de Rennes 49100 ANGERS

- Monsieur Jean-Paul MOINARD
3, rue Georges Servant 86000 POITIERS

Sous réserve de l'acceptation des commissaires aux comptes, ces nominations seront notifiées à la Commission Bancaire, conformément au décret du 24 juillet 1984.

Conformément au décret du 18 juillet 1952, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à régler les honoraires des commissaires aux comptes dans la limite des barèmes en vigueur.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs nécessaires au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les formalités requises en application des résolutions qui précèdent.



CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU

18, rue Salvador Allende - Boîte Postale 307
86008 Poitiers Cedex
Téléphone : 05 49 42 33 33 - Télécopie : 05 49 42 35 22
Siège Social et Services Administratifs
Telex 790595 F

Boulevard Winston Churchill
37041 Tours Cedex
Téléphone : 02 47 39 81 00 - Télécopie : 02 47 39 83 00
Direction Générale et Services Administratifs
Telex 750811 F